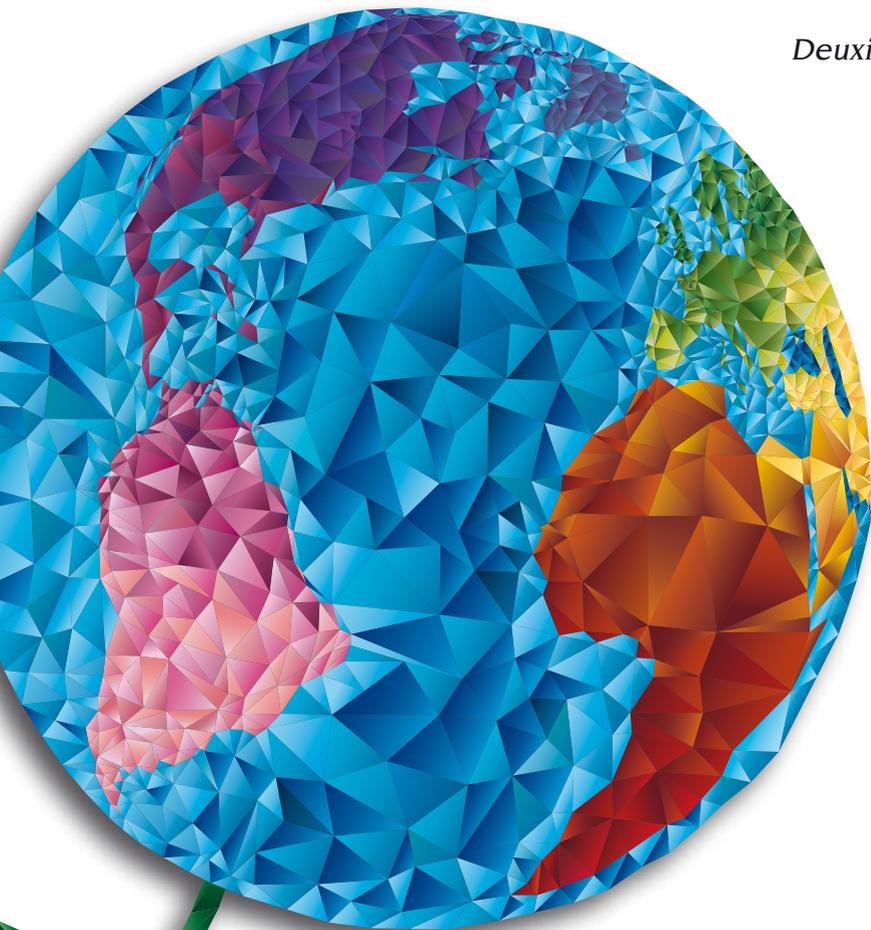


PAIX & CLIMAT

Deuxième édition



Livret disponible dans sa version papier
sur le site de la boutique de la paix à
boutiquedelapaix.com



Livret réalisé par Édith Boulanger et Yves-Jean Gallas
Conception maquette : Laurence Leclert

Droits d'auteurs Édith Boulanger, Yves-Jean Gallas/Mouvement de la Paix.
Tous droits réservés pour reproductions et traductions.

Publié par le Mouvement de la Paix - Décembre 2020
9 rue Dulcie September - 93400 - Saint-Ouen
Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org
www.mvtpaix.org

Introduction

L'objectif de ce livret est double : donner l'information sur les nombreux textes et initiatives des 40 dernières années publiés sur ce que l'on peut appeler globalement le dérèglement climatique, d'une part, et, d'autre part, faire apparaître le grand vide des mentions sur les pollutions liées aux activités militaires et guerrières. Les hommes ont une responsabilité certaine, difficilement mesurable en tant que telle, dans les effets climatiques négatifs que l'on observe. Les actions à mener portent donc à la fois sur la réduction, voire la suppression, des causes de ce dérèglement si c'est possible mais aussi sur des mesures à prendre pour protéger les populations menacées par ces dérèglements en commençant par les plus menacées. Notre responsabilité collective est pleinement engagée.

Le monde vivant de notre planète est donc en danger, à la fois par un effet de cycle naturel et un effet de l'être humain lié à son irresponsabilité. Celui-ci est en capacité d'arrêter les guerres qu'il provoque, s'il en a la volonté politique, en développant toute coopération à la place de la domination et de la surexploitation des ressources de la terre, par et pour une minorité : ce n'est qu'une question de volonté ! En revanche, il est moins aisé de lutter contre le dérèglement climatique, qu'il soit causé par les activités humaines ou non. Lutter aujourd'hui contre le réchauffement et l'augmentation de l'intensité des phénomènes extrêmes en partie dus à l'homme nécessite d'en rechercher toutes les causes, les identifier toutes. Mais nous savons aussi qu'entre une action menée et ses effets sur le climat, les délais sont très longs, plusieurs années voire des dizaines d'années. Lutter pour sauver la planète des conséquences du dérèglement climatique et des multiples violences engendrées par l'être humain est une cause commune, une politique de convergences. Pourtant, très peu de rapports mentionnent le lien entre climat et paix, alors que l'activité militaire provoque environ 20 % de la pollution mondiale selon le SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) qui est une référence mondiale en matière d'armement et des effets des armes.

Ce livret se veut un outil pour préciser ce qui concerne le climat et l'environnement : définitions - rapports- conférences internationales- traités. Il aborde les différentes pollutions engendrées par les armées engagées ou non dans une guerre ainsi que les conflits susceptibles d'être générés par le dérèglement climatique à partir de quelques exemples.

Ce livret devra être régulièrement actualisé en fonction des avancées que nous espérons nombreuses, et surtout positives, dans le domaine de la préservation de notre planète.

Note sur la deuxième édition

Remaniée en profondeur et complétée en fonction de l'actualité et avec de nouvelles rubriques.

Sommaire

A. Quelques définitions

1. Climat	6
2. Environnement	7
3. Écologie	7
4. Développement durable ou « sustainable development »	7
5. Bio	8
6. Biodiversité	9
7. Anthropocène	9

B. Ressources naturelles

1. Ressources limitées à l'échelle humaine	10
2. Ressources non limitées à l'échelle humaine	10
3. Ressources spatiales	10

C. Énergies

1. Énergies non renouvelables sur Terre à l'échelle humaine	11
2. Énergies renouvelables sur Terre à l'échelle humaine	12
3. Les énergies des centrales nucléaires	12
4. Recherche pour développer les énergies	13

D. Gaz à effet de serre - GES

1. Définition	15
2. Émissions des GES	15
3. Rôle du CO ₂	16
4. La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) en France	17

E. Conférences internationales

1. Sommets de la Terre	18
2. COP	20
3. One Planet Summit	22
4. Union européenne	22

F. GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

1. Définition et rôles	23
2. Ses rapports	23

G. Organismes et initiatives français

1. Haut Conseil pour le Climat (HCC)	25
2. Convention Citoyenne pour le Climat (CCC)	31

H. Moyens financiers

1. Des financements inadaptés	33
2. Disproportion des moyens	34
3. Double jeu des banques	34
4. Amalgame entre recherche civile et militaire	35

I. Pollutions impactant le changement climatique et provenant des armées	
1. Définition de la pollution	36
2. Pollution des réseaux de communication	37
3. Cas particulier : pollution nucléaire d'origine militaire.....	38
4. Pollution des sols (agricole, forestier, urbain...) par les armées	39
5. Pollution de l'eau par les armées	42
6. Pollution atmosphérique et de l'espace par les armées	43
7. Pollution sonore par les armées	44
8. Pollution lumineuse par les armées	45
9. Pollution mentale	45
J. Effets du dérèglement climatique susceptible d'entraîner des conflits	
1. Problèmes liés à l'eau	46
2. Augmentation du niveau des mers	46
3. Fonte des glaces des pôles et des glaciers	47
4. Problèmes liés aux terres	47
K. Différents traités pour veiller spécifiquement à la protection de l'environnement en situation d'hostilités	48
L. Journées mondiales et internationales « Paix et climat »	50
M. Bibliographie	51
N. Sites et blogs	51
O. Exposition	51
P. Responsabilité de l'homme et Culture de la Paix	
Déclinaison climat et les 8 domaines d'action de la culture de la paix	52
Q. Déclarations du Mouvement de la Paix	56
R. Extrait du message du Secrétaire général des Nations Unies - 100 jours avant la Journée internationale de la paix 2019	57
S. Jean Ziegler - Parrain des marches pour la paix et le climat 2019	58
T. Quelques citations "Paix et climat"	60
U. Liens internet	62



A. Quelques définitions

1. Climat

Climat : du grec « κλίμα, klima » (inclinaison), en référence à l'inclinaison de l'axe de la Terre qui fait que le climat varie en fonction de la latitude ; le climat est « l'ensemble des qualités de l'atmosphère d'un lieu sur une longue durée ». Éléments du climat : aridité, humidité, précipitations, pression atmosphérique, saison, sécheresse, température, vent.

Climatologie : Science qui donne une description systématique et une explication de la répartition des climats sur une longue période.

Météorologie : Science des phénomènes atmosphériques qui permet de prévoir l'évolution du temps sur une durée courte (moins d'un mois) en fonction de conditions initiales bien déterminées.



Il n'y a pas de différence fondamentale entre un modèle de prévision météorologique et un modèle de simulation climatique : ce sont les mêmes lois physiques et les mêmes équations qui pilotent l'évolution de l'atmosphère. Mais l'ensemble des processus physiques intéressant le météorologiste est souvent plus restreint que celui intéressant le climatologue. Le « système météorologique », limité à la prévision du temps sur une courte durée, peut donc être vu comme un sous-ensemble du « système climatique », étude sur un temps beaucoup plus long allant d'un mois à des millions d'années.

Les climatologues, géophysiciens spécialisés, étudient l'action des phénomènes météorologiques sur les différentes parties du globe, de leurs réactions mutuelles, de leur évolution temporelle et des différents climats. Ils doivent faire face au caractère chaotique du climat et à sa variabilité naturelle pour réaliser des modèles numériques (représentation d'un milieu par un jeu d'équations dont la solution nécessite l'utilisation d'un ordinateur). Ces modèles s'appuient sur les lois de la physique atmosphérique et océanique pour prévoir le climat futur : modélisation de l'atmosphère, des océans et des surfaces continentales qui représentent 30% de la surface de la Terre. Les continents échangent de l'énergie, de la quantité de mouvement et de l'eau avec l'atmosphère et les océans via les fleuves. Ces échanges dépendent du relief et de la végétation. Ils sont essentiels dans la modélisation du climat global.

Comme dans toute science, il y a des incertitudes. Les incertitudes de la modélisation limitent notre compréhension des climats passés et notre anticipation des climats futurs. Mais leur prise en compte permet de faire progresser cette compréhension et de renforcer la confiance que l'on peut avoir dans certains aspects de projection.

La majorité des climatologues constate un réchauffement climatique global et une augmentation de l'intensité des événements extrêmes (vitrine d'un état climatique).

2. Environnement

Ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquelles les organismes vivants (en particulier l'être humain) se développent. Il y a actuellement 1,8 million d'espèces vivantes connues mais on estime qu'il pourrait y en avoir 100 millions.

3. Écologie

Étude des milieux où vivent les êtres vivants ainsi que des rapports de ces êtres entre eux et avec le milieu.

C'est aussi un mouvement social visant à un meilleur équilibre entre l'être humain et son environnement naturel ainsi qu'à la protection de celui-ci.

Création du premier parti politique écologiste en 1973 « Écologie et survie », par Antoine Waechter et Solange Fernex. En 1974, René Dumont est le premier candidat écologiste à l'élection présidentielle (1,32% des suffrages au premier tour).

4. Développement durable ou « sustainable development »

Ce terme apparaît en 1987 dans le rapport Brundland¹ publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

En novembre 1999, l'Assemblée générale de l'ONU adopte une résolution (53/243) portant sur « la déclaration et le programme d'action sur une culture de la paix² ». La Culture de la Paix veut « promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens d'une culture de la paix tels que la résolution pacifique des conflits, le dialogue, la recherche de consensus et la non-violence ». Chacun des huit domaines d'action allant de l'éducation jusqu'au règlement des conflits porte en lui le respect de l'humain et de son environnement. L'approche éducative, premier domaine d'action, doit être dictée, par exemple, par la promotion du développement économique et social durable, deuxième domaine d'action.

Le 1^{er} janvier 2016, les 17 Objectifs de Développement Durable du « Programme de développement durable à l'horizon 2030³ » - les 17 ODD- entrent en vigueur après avoir été

adoptés par les dirigeants du monde en décembre 2015 lors d'un Sommet historique des Nations Unies. Domaines d'action de la Culture de la Paix et ODD sont pleinement complémentaires.

L'objectif 13 vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions : il est intrinsèquement lié aux 16 autres objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour lutter contre le changement climatique, les pays ont adopté l'Accord de Paris⁴ pour limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius, sans date d'échéance.

Dans un rapport de 2018, le Secrétaire général de l'ONU déclare : « Les pays s'efforcent d'atteindre les objectifs de développement durable dans un contexte de défis croissants ». Selon ce rapport, « **les conflits sont aujourd'hui l'un des principaux moteurs de l'insécurité alimentaire dans 18 pays** ».

5. Bio

Le bio s'inscrit au cœur du développement durable. Il a pour objectif le respect de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal.



En France, les pouvoirs publics reconnaissent l'existence d'une « agriculture n'utilisant pas de produits chimiques, ni pesticides de synthèse », dans le cadre de la loi d'orientation agricole de juillet 1980⁵, complétée par le décret du 10 mars 1981 et la version consolidée au 18 octobre 2019. En mars 1985, cette agriculture alternative est officiellement baptisée « agriculture biologique », permettant l'homologation à l'échelon national de cahiers des charges, avec le logo AB.

La part des surfaces bio et en conversion vers le bio dans l'Union européenne augmente avec des disparités nationales et régionales importantes. En 2018, elle est de 7,5% en moyenne - Autriche 24%, France 15%, Irlande 1,5% - supérieure à 50% dans la région de Salzbourg en Autriche, entre 25 et 30% en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Une réglementation européenne, le 24 juin 1991, reprend les principes et définitions des textes législatifs français et leur application dans un premier temps aux productions végétales, et depuis le 24 août 2000, aux productions animales. Le 30 mai 2018, l'Union européenne a adopté, après quatre ans de négociation, un nouveau règlement relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques (UE) 2018/848⁶ pour harmoniser les pratiques européennes en renforçant les garanties données aux consommateurs, notamment concernant les produits importés. Il entrera en vigueur le 1er janvier 2021 avec le logo « Eurofeuille ». Actuellement, la méfiance est de mise vis à vis des produits « bio » importés de pays hors de l'UE.

6. Biodiversité

La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète : l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Nous autres, humains, appartenons à une espèce – Homo sapiens – qui constitue l'un des fils de ce tissu. La biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien : l'oxygène, la nourriture, les médicaments et de nombreuses matières premières.

La biodiversité et le climat ont une longue histoire commune qui remonte à l'apparition de la vie, il y a 3,5 milliards d'années.

Mais la crise actuelle est beaucoup plus rapide et est quasi exclusivement liée aux activités humaines. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) propose un inventaire mondial de l'état de conservation des espèces, la Liste rouge mondiale des espèces menacées. On connaît 1,8 million d'espèces mais il peut y en avoir plus de 100 millions. En 2018, 28 % des 96 951 espèces étudiées sont menacées, dont 40 % des amphibiens, 25 % des mammifères, 14 % des oiseaux, 31 % des requins et raies, 34 % des conifères... et les milieux naturels sont également fragilisés ou détruits par les activités humaines.



7. Anthropocène

Étymologiquement, ère de l'Homme : terme relatif à la chronologie de la géologie proposé pour caractériser l'époque de l'histoire de la Terre qui a débuté lorsque les activités humaines ont eu un impact global significatif sur l'écosystème terrestre.

Des débats sont en cours pour l'éventuelle introduction de cette nouvelle subdivision dans l'échelle des temps géologiques : l'anthropocène serait-il une époque/période ou un simple âge/étage géologique ? La création d'une époque anthropocène remettrait alors en question le statut de l'actuelle époque de l'Holocène qui, aujourd'hui, s'étend de -11 700 ans à nos jours.

Un groupe de 38 chercheurs, le Groupe international de travail sur l'Anthropocène⁷ (Anthropocene Working Group) a été créé en 2008 au sein de la sous-commission de stratigraphie du Quaternaire pour étudier le sujet. S'agissant d'un terme de géologie, la création d'un nouvel intervalle dans l'échelle des temps géologiques doit suivre un processus établi d'études et d'approbation. Mais en 2020, **ce concept n'a toujours pas été validé.**

B. Ressources naturelles

Elles correspondent aux 90 éléments naturels présents dans l'univers (de l'hydrogène à l'uranium) et de leurs composés. Actuellement, nous sommes en surrégime par rapport aux ressources de la planète, et de façon très inégale. La Terre met à notre disposition en moyenne 1,9 hectare par personne mais un étatsunien a besoin de 10 hectares de surface biologiquement productive pour subvenir à ses besoins, un Français d'environ 5,2 hectares, un Chinois de 1,5 hectare, et un habitant du Mozambique de moins de 0,5 hectare.

En ce qui concerne les ressources minérales, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie¹ (ADEME) pose la question en 2017 dans la Fiche technique « l'épuisement des métaux et minéraux : faut-il s'inquiéter ? » : « La question de la raréfaction et de l'épuisement des ressources minérales avant la fin de ce siècle constitue un sujet de controverses... Nous ne connaissons pas avec une incertitude raisonnable la quantité de gisements que nous pourrions trouver ne serait-ce que dans les trois premiers kilomètres de la croûte terrestre. L'horizon d'épuisement des ressources minérales est lointain, mais pas infini. »



1. Ressources limitées à l'échelle humaine :

- Provenant de la Terre : ressources fossiles (par définition ressources carbonées, pétrole, charbons,...) et non fossiles (différents minerais),
- Provenant des astres et présentes sur notre planète : ressource limitée, mais pas fossile car non carbonées (uranium dans la terre, deutérium en quantité limitée sur terre mais importante dans les océans,...).

2. Ressources non limitées à l'échelle humaine,

Les réservoirs des énergies renouvelables : ressources provenant du système solaire : soleil, terre par son dégagement de chaleur et sa gravitation, autres astres solaires à l'étude (astéroïdes, Mars,...). Le système solaire s'éteindra dans environ 5 milliards d'années, la Terre avec.

3. Ressources spatiales

Des recherches internationales sont en cours : en 2019, les États-Unis signent un accord avec le Luxembourg pour exploiter commercialement les objets célestes. Ce sont les seuls États à s'être dotés d'un cadre législatif (en 2015 pour les États-Unis et en 2017 pour le Luxembourg) autorisant une telle exploitation. En 2010, les fondateurs et dirigeants de Google, le réalisateur James Cameron et le Grand-Duché du Luxembourg soutiennent financièrement la création de « Planetary Ressources », entreprise dédiée à l'exploitation des astéroïdes. A ce jour, les ressources spatiales tirées de la lune, de astéroïdes, etc., ne sont pas confirmées, le seul « trésor » accessible serait l'eau et non les métaux rares.

La demande d'énergie dans le monde a progressé de 1,3% en 2019 (contre 2,8% en 2018)

L'étude de l'énergie apparaît dans deux disciplines scientifiques, la thermodynamique (étude de toutes les formes d'énergie et de leurs échanges) et la cinétique (étude de la vitesse des transformations). Ainsi une réaction possible, énergétiquement parlant, peut mettre des millions d'années à se produire, comme la formation du pétrole par exemple à partir de déchets carbonés, ou quelques millièmes de secondes comme lors d'une explosion.

Deux principes essentiels régissent les propriétés de la thermodynamique :

Le premier principe de la thermodynamique est un principe de conservation de l'énergie : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. » Il n'y a donc que des échanges par conversion d'énergie. Le deuxième principe précise le sens de l'échange énergétique et introduit l'entropie.

1. Énergies non renouvelables sur Terre à l'échelle humaine :

Leur renouvellement est plus lent que leur consommation, comme c'est le cas aujourd'hui du pétrole. C'est une énergie produite à partir de combustibles riches en carbone, issus de la lente décomposition de matières organiques.



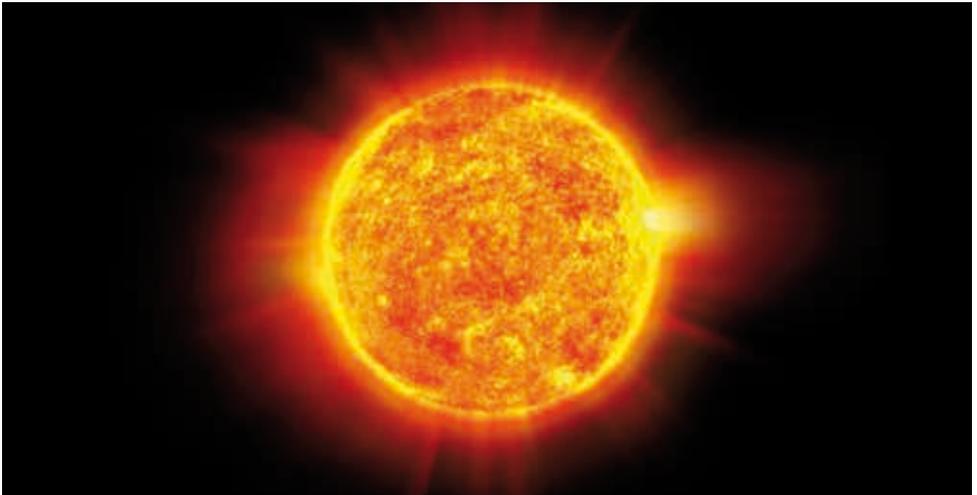
2. Énergies renouvelables sur Terre à l'échelle humaine :

- Toutes les énergies que la nature constitue ou reconstitue plus rapidement que l'Homme ne les utilise. Elles peuvent ainsi être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain.

Décarbonées, surnommées « énergies propres » ou « énergies vertes », leur exploitation engendre peu de déchets et d'émissions polluantes mais leur pouvoir énergétique est beaucoup plus faible, actuellement, que celui des énergies non renouvelables. Pouvant être intermittentes, des solutions de stockage ne sont pas toujours évidentes.

Exemples d'énergies renouvelables

- **Ayant pour source le soleil**, qui est à l'origine du cycle de l'eau, des marées, du vent et de la croissance des végétaux : les énergies thermique, thermodynamique ou photovoltaïque et celles qui en dérivent. Ce sont l'énergie éolienne (résultat de zones de températures et de pressions variables produisant le vent), l'énergie hydraulique, (résultat du cycle de l'eau), la biomasse, produite par photosynthèse et une partie des énergies marines.



- **Ayant pour source la terre** qui dégage de la chaleur : la géodynamique interne de la Terre procure une chaleur produite en interne qui peut être récupérée en surface (énergie géothermique, ou géothermie) et le phénomène de gravité qui nous assure une production d'énergie marémotrice.

3. Les énergies des centrales nucléaires

- À fission (à l'uranium, U) : énergies non carbonées et non renouvelables (U est une ressource limitée) produisant des déchets nucléaires radioactifs.. La plupart des réacteurs actuellement en service appartiennent à la « 2^{ème} génération ». Il existe des EPR de « 3^{ème} génération », « European Pressurized Reactor ». En 2020, deux EPR sont en service en Chine, quatre sont en construction : un en Finlande à

Olkiluoto, un en France à Flamanville et deux au Royaume-Uni (Hinkley Point C), plusieurs sont en projet dont une à Jaitapur (Inde) en pleine zone sismique. La construction de ces réacteurs a connu des retards et des surcoûts importants. Selon le rapport de la Cour des comptes de juillet 2020¹, l'EPR de Flamanville devrait coûter 19 milliards au lieu des 3,5 prévus, sa mise en service accuse un retard de 11 ans et est prévue mi 2023.



- À neutrons rapides (4^{ème} génération) : après avoir investi 738 millions d'euros, le CEA stoppe son projet de réacteur nucléaire de 4^{ème} génération au printemps 2019.
- À fusion nucléaire avec le projet ITER (deutérium et tritium, deux isotopes de l'hydrogène) : prototype dans quinze ans.

4. Recherche pour développer les énergies

- Énergie produite par la rencontre entre l'eau douce et l'eau salée naturellement disponible aux estuaires, utilisant la différence de salinité des mers en surface et en profondeur
- Géothermie
- Éolienne flottante
- Emploi accru de l'hydrogène
- Biomasse
- Utilisation des égouts dans les grandes villes (à l'étude à Paris).

Il est à noter que la fabrication et l'utilisation des appareils de production de ces énergies « vertes » nécessitent aussi de l'électricité et sont gourmandes en différents métaux dont des métaux rares, c'est-à-dire des métaux peu abondants dans l'écorce terrestre- comme l'indium, le germanium – donc nécessitant des coûts élevés pour leur extraction et pour leur purification et des produits nuisibles pour l'environnement. De même, l'extraction et le raffinage des Terres Rares ou lanthanides – métaux qui ne sont pas rares mais en abondance variée sur tous les continents- sont des plus polluants, rejetant des métaux lourds, de l'acide sulfurique et des produits radioactifs tels que l'uranium. Par exemple il faut 1200 tonnes de roches pour extraire 1 kg de lutécium, un lanthanide dont l'abondance est de 0,8 mg par kg et 16 tonnes pour 1 kg de Cérium dont l'abondance est de 66,5 mg par kg (27^{ème} métal le plus abondant). Le moteur des voitures électriques nécessite l'extraction de certains métaux comme le cuivre, et de métaux rares. De même la fabrication des panneaux ou rubans solaires, éoliennes, LED, et drones néces-

sitent des lanthanides dont les gisements ne sont exploités que dans certains pays parce que les occidentaux ont fermé leurs mines pour ne pas assumer le coût écologique de ces matières premières. Par exemple, la Chine possède 25% de la production mondiale des métaux rares, ratio qui monte à 80-90% pour certains d'entre eux (67% du germanium, 84% du tungstène et 95% de toutes les terres rares ou lanthanides).



L'ingénierie du climat (ou géo-ingénierie) est envisagée par certains scientifiques : c'est l'intervention technologique délibérée à grande échelle sur le système climatique afin de contrer le réchauffement de la planète ou d'en atténuer certains effets, **notamment par le captage du CO₂ atmosphérique et la gestion du rayonnement solaire**. Ces technologies, qui font peur, n'en restent pas moins envisagées par le GIEC dès octobre 2018 et plus précisément dans le 6^{ème} rapport qui paraîtra en 2021, arguant que sans géo-ingénierie, les objectifs de l'Accord de Paris sont à présent inaccessibles. 23 Organisations internationales ont lancé un manifeste contre la géo-ingénierie le 5 novembre 2018. Ces technologies risquent de bouleverser les équilibres météorologiques locaux et régionaux et de perturber encore plus le climat menaçant la paix et la sécurité mondiales. De plus, d'après ce manifeste, elles détournent de mesures radicales et systémiques qui permettraient de lutter efficacement contre les changements climatiques et d'instaurer une justice climatique.

Les crédits de la recherche publique civile doivent augmenter et les études de tous les secteurs touchant le climat (scientifiques, sociales, environnementales, psychologiques,...) sont à revaloriser.

Remarque : le budget national français du CNRS voté le 13 décembre 2018 pour 2019 était de 2630 millions €. Celui pour l'armement nucléaire prévu dans la Loi de Programmation Militaire pour la période 2019-2025 est entre 5,5 et 6 milliards € par an. La France dépense donc plus de deux fois plus, par an, pour entretenir et renouveler ses armes nucléaires que pour la recherche faite dans toutes les disciplines du CNRS.

Rappel : la modernisation des armes nucléaires est contraire au TNP (Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires) que la France a signé en 1992. A partir du 22 janvier 2021, selon les termes du TIAN², Traité International pour l'Abolition des Armes Nucléaires³, **il sera illégal pour les États parties de « mettre au point, tester, produire, acquérir, posséder, stocker, utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires »**. Ce traité entrera en vigueur 90 jours après le 24 octobre 2020, date de la 50^{ème} ratification, celle du Honduras. La France ainsi que les huit autres pays possesseurs d'armes nucléaires n'ont ni signé ni ratifié ce Traité international, mais il est certain que le TIAN va exercer une forte pression diplomatique, juridique, financière et éthique sur les neuf États « dotés ».

D. Gaz à effet de serre - GES

1. Définition

Les GES sont des gaz naturels ou d'origine humaine qui absorbent une partie du spectre lumineux arrivant au sol, en particulier le rayonnement infrarouge, qui, sans eux, s'échapperait dans l'espace. Selon leur température, les GES émettent un rayonnement thermique (rayonnement infrarouge) dirigé en partie vers la terre. Les GES et les nuages étant opaques aux rayons infrarouges émis par la Terre, en absorbant ces rayonnements, ils emprisonnent l'énergie thermique près de la surface du globe en réchauffant l'atmosphère basse. La température de la terre serait en moyenne de - 15°C au lieu des + 22°C actuels s'ils n'existaient pas.

Dans l'atmosphère, les principaux GES sont : la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄), l'ozone (O₃) et les principaux GES entièrement anthropiques (dues aux activités humaines) comme les hydrocarbures halogénés et autres substances contenant du fluor, du chlore et du brome, dont traite le Protocole de Montréal¹ (1987). Ce protocole mentionne les gaz à proscrire pour la protection de la couche d'ozone tout en précisant avoir « conscience des effets climatiques possibles des émissions de ces substances ». Les gaz à effet de serre restent dans l'atmosphère pour une durée pouvant aller de quelques heures à des milliers d'années. Ils ont donc un impact mondial quel que soit leur lieu d'émission.

2. Émissions des GES

Les émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre se sont élevées à un niveau record de 55,3 GteqCO₂ (Giga ou Milliard de tonnes de CO₂) en 2018. Les émissions de CO₂ globales provenant de la combustion fossile ont été stables en 2019 par rapport à 2018, pour atteindre 36,8 GteqCO₂ (2015 : 35,2 ; 2018 : 36,5). Elles continuent de baisser dans l'Union européenne (-3,9 %) et aux États-Unis (-2,6 %) mais augmentent en Inde (+1,0 %) et en Chine (+2,0 %).

La Chine, les États-Unis et l'Union européenne représentent 52 % des émissions mondiales.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire évalue à 445 millions de tonnes équivalent CO₂ (MteqCO₂) les émissions de GES de la France, l'empreinte carbone d'un Français est évaluée à 11,2 tonnes en moyenne par habitant en 2018. Cela correspond à notre empreinte « directe » provenant de notre logement, de notre alimentation, des transports, de consommations de biens et services personnels de notre alimentation et de l'utilisation des services publics.

Après avoir stagné pendant trois ans (après les Accords de Paris), les émissions de CO₂ ont encore augmenté en 2019 de + 0,9 %, moins qu'en 2018 + 2,0% - hausse la plus forte depuis sept ans - et moins qu'en 2017 +1,5%. Il est prévu une baisse entre -4 et -7% dans le monde et de -9% en France en 2020, diminution liée à la crise sanitaire mais non durable. Entre 1990 et 2015, les 10% les plus riches de la population mondiale ont été responsables de 52% des émissions de CO₂ cumulées et les 1% les plus riches sont respon-

The image shows the chemical formula CO₂ in a large, stylized font. The letters 'C' and 'O' are filled with a vibrant sunset or sunrise sky, featuring orange, red, and yellow hues with dark, silhouetted clouds. The '2' is a solid black number. The background of the entire image is a clear blue sky with light, wispy white clouds. In the top-left corner, there are green leaf-like shapes pointing towards the center.

sables de deux fois plus d'émissions que la moitié la plus pauvre de l'humanité. D'après Oxfam², à moins que les émissions ne continuent de chuter considérablement, le budget carbone mondial visant à limiter le réchauffement à 1,5°C sera complètement épuisé d'ici 2030 et les inégalités sont telles que les 10% les plus riches épuiseront à eux seuls ce budget quelques années plus tard et ce, même si les émissions du reste de la population mondiale devenaient nulles dès demain.

Si depuis 2017, la Chine³ est le premier émetteur de gaz à effet de serre, devant les États-Unis et l'Inde, les émissions par habitant classent en 2018 les pays du golfe - Qatar, Koweït, Émirats arabes unis, Arabie Saoudite - (de l'ordre de 50 tonnes) devant les États-Unis (14,95 tonnes), loin devant la Chine (6,57 tonnes) et la France (5,5 tonnes). La Chine et les USA représentent, en 2017, 43 % du total des émissions de CO₂ liées à l'énergie.

3. Rôle du CO₂

Pendant longtemps, la biosphère terrestre et les océans absorbaient environ la moitié de nos émissions de CO₂ limitant ainsi leurs effets sur le climat. Par contre, l'excès de CO₂ et de certains autres oxydes acidifie les pluies ainsi que les cours d'eau et les mers. Le dioxyde de carbone provient notamment de la combustion des produits carbonés et de la respiration de tout être vivant, animal et plante. Il est consommé lors de la photosynthèse des plantes vertes : se combinant avec l'eau, et grâce à l'énergie lumineuse il produit du glucose et de l'oxygène d'où l'importance des forêts et plantes vertes qui absorbent, le jour, du CO₂.

4. La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) en France

La première SNBC⁴ (SNBC-1) est publiée en 2015. Les SNBC définissent des plafonds nationaux d'émissions de gaz à effet de serre (dits budgets carbone). SNBC-1 a défini les trois premiers budgets carbone de la France pour les périodes 2015/2018, 2019/2023 et 2024/2028. La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

Pour respecter ces budgets, les émissions doivent rester en moyenne sous des plafonds. Le premier budget carbone (2015/2018) a été dépassé de 62 Mt CO₂e (Millions de tonnes d'équivalents dioxyde de carbone CO₂). Chaque budget raté nous éloigne du chemin de la neutralité.

En décembre 2018, le gouvernement a présenté son projet de révision⁵ de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC-2) qui formule 41 orientations de politiques publiques.

Du 20 janvier au 19 février 2020, une consultation du public sur la Stratégie Nationale Bas-Carbone, avec l'ensemble des documents l'accompagnant, a fait l'objet de 275 contributions envoyées sur le site du ministère dont 180 ont été retenues. En termes de tonalité globale, 57% des contributions qualifient la situation de « négative » contre 39% de « neutre » et 4% de « positive ». Les critiques relevées portent majoritairement sur :

- la faiblesse de l'engagement politique de court-terme que représenterait la SNBC, et en particulier le non-respect du premier budget carbone et le relèvement du 2^{ème} budget carbone. Cela conduirait à un report de l'effort à produire sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- sur l'absence de moyens concrets de mise en œuvre des orientations de la SNBC ou leur manque de précision,

- sur la place insuffisante accordée à la question de l'empreinte carbone et des émissions importées, etc.

Les chapitres sectoriels de la SNBC dont les thématiques ressortent le plus fréquemment sont : production d'énergie, forêt-bois, urbanisme et aménagement, transport, bâtiment, agriculture.

Aucune mention sur le secteur militaire, ni sur le nucléaire militaire !

Depuis le début des années 1990, les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 16% en France (hors secteur de la forêt et des terres). Au niveau mondial les 10 % les plus riches émettent 40 % des émissions et les 40 % les plus pauvres émettent 8 % des émissions.



E. Conférences internationales

1. Sommets de la Terre

Conférences organisées tous les dix ans par les Nations Unies pour définir les moyens de stimuler le développement durable au niveau mondial depuis 1972 : appelées d'abord Conférence des Nations unies sur l'Environnement humain- CNUEH - puis Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement - CNUED - depuis 1992.

- **1972 à Stockholm (CNUEH)** : cette conférence a placé pour la première fois les questions écologiques au rang de préoccupations internationales et comporte la déclaration de 26 principes et un vaste plan d'action pour lutter contre la pollution. Ce sommet a donné naissance au Programme des Nations unies pour l'environnement¹ (PNUE).

Déclaration de Stockholm : « *l'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permettra de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures* ».

- **1982 à Nairobi** (Kenya) : échec.
- **1992 à Rio de Janeiro** (Brésil), CNUED : 178 pays ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, assortie de l'Agenda 21, un plan d'action écologique pour le XXI^{ème} siècle qui rassemble plus de 2 500 recommandations concrètes pour traverser le XXI^{ème} siècle dans une démarche écologique et responsable. Il a donné le coup d'envoi à un programme ambitieux de lutte mondiale contre les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité, la désertification et l'élimination des produits toxiques dangereux. Bien que ces conventions soient perfectibles, elles ont engagé les États dans un effort de mise en œuvre et, dans certains cas, dans un processus de négociations en vue de parvenir à l'adoption de protocole contraignant, tel que le **Protocole de Kyoto** (1997). L'objectif est d'instaurer un dialogue entre les organisations locales, les institutions, les entreprises et les habitants autour des enjeux du développement durable. Une étape essentielle a été franchie, considérant la préservation de la biodiversité comme une composante indissociable du concept de Développement durable.

Cette Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a donné naissance à trois Conventions :

- la Convention sur la diversité biologique² (CDB),
- la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³ (CCNUCC) à l'origine des COP, (Conferences of Parties),
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification⁴ (CLD).

- ▶ **2002 à Johannesburg** (Afrique du Sud) : elle complète l'action initiée à Rio en intégrant de nombreuses directives liées à la pauvreté, au respect des Droits de l'Homme et au commerce équitable. Les thèmes principaux étaient l'eau et sa gestion, l'agriculture et la consommation d'énergie.
- ▶ **2012 à Rio de Janeiro** (Brésil) : le Rio +20 a fait de l'économie verte une priorité. La conférence a abouti à l'adoption des ODD, Objectifs de Développement Durable, afin d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité de tous les êtres vivants. L'enjeu politique du Sommet fut également important puisqu'il s'agissait de démontrer que la guerre contre le terrorisme n'était pas l'unique problème mondial actuel.
- ▶ **Prochain sommet en 2022 à Rio de Janeiro** où est programmée la création d'un Conseil de la Terre, d'un Institut sur les Océans et sur le Climat, ainsi qu'un programme d'actions pour 2000-3000.

- ▶ **Le 23 septembre 2019 : le Secrétaire général des Nations Unies a convoqué un « Sommet sur l'action pour le climat⁵ » au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York dans le cadre de la Journée internationale de la paix.** Dans son communiqué final, Antonio Guterres déclare « Le Sommet témoigne d'une nette accentuation des ambitions nationales et de la mobilisation du secteur privé à l'égard de l'échéance cruciale de 2020 en matière climatique. Alors que le monde entier prend conscience que le temps presse, les représentants de la jeunesse ont lancé un avertissement : « Nous resterons vigilants ». Les annonces décisives formulées par les chefs de gouvernements et les grands dirigeants du secteur privé ont donné un nouvel élan à la lutte contre les changements climatiques, tout en témoignant d'une prise de conscience quant à la nécessité d'agir sans tarder ». Bien des engagements ont été pris... reste à les réaliser.



- ▶ **25 septembre 2019** : 16 jeunes originaires de 12 pays dont Greta Thunberg, Suédoise et Iris Duquesne, Française, ont intenté une action en justice pour dénoncer l'inaction climatique de cinq pays (la France, l'Argentine, l'Allemagne, le Brésil et la Turquie) comme une atteinte à la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant.

2. COP

Définition :

COP signifie "Conference of parties", les "parties" étant les signataires de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (195 pays + l'Union européenne). Une COP est une conférence internationale sur le climat qui réunit tous les ans les États engagés depuis 1992 pour fixer des mesures contre le réchauffement global de la planète. L'ONU s'est dotée en 1992, à l'occasion du sommet de la Terre de Rio de Janeiro, d'un cadre d'action de lutte contre le réchauffement climatique, la CCNUCC (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques). Cette convention réunit presque tous les pays du monde qui sont qualifiés de « Parties ».

Les points marquants de leur histoire

25 Conférences des parties ont eu lieu depuis 1995 (Berlin) jusqu'en 2019 dont la plus marquante a été celle de Paris, la 21^{ème}, la COP 21.

1992 : Sommet de la terre à Rio de Janeiro. Les États reconnaissent l'existence d'un changement climatique d'origine humaine et s'engagent à lutter dans le cadre d'une convention internationale.

1997 : Conférence de Kyoto (COP 3). Par le protocole de Kyoto, universel, les pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5%.

2009 : Conférence de Copenhague (COP 15). Les pays s'engagent à limiter le réchauffement climatique à 2°C, mais sans fixer d'objectifs contraignants pour y parvenir.

2014 : Conférence de Lima (COP20). Elle prépare les négociations de 2015 qui doivent se conclure par un accord à Paris pour contenir le réchauffement climatique en dessous des 2°C.



2015 : Conférence de Paris (COP21). Un accord historique a été signé par les 195 États et l'Union européenne le 12 décembre, prévoyant de limiter l'augmentation de la température à 2°, voire d'aller vers l'objectif de 1,5°, par rapport au début de l'ère préindustrielle. L'article 2a veut contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ».

Le 4 novembre 2016, cet accord est entré en vigueur, le double seuil nécessaire ayant été atteint (ratification par 55 pays couvrant au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre) grâce à la ratification des pays les plus émetteurs comme le Canada, la Chine, les États-Unis, l'Inde.

L'impact des forces armées sur le changement climatique, en temps de paix comme en temps de guerre, n'y a pas été évoqué.

En juin 2017, les USA se sont retirés de l'Accord de Paris.

En marge de la COP21, s'est tenu le 4 décembre 2015 le Sommet des élus locaux pour le climat avec 700 élus locaux du monde entier, à l'initiative d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, co-Présidente des « Cités et Gouvernements locaux unis » (CGLU), élue présidente du Cities 40. Ils se sont engagés à aller vers 100% d'énergies renouvelables et à mettre en œuvre une réduction des émissions carbone des villes de 80% d'ici à 2050.

2016 : COP 22 à Marrakech, un bilan mitigé, trop peu d'engagements et de décisions pris.

2017 : COP 23 à Bonn, journée consacrée à la question de l'égalité femme/homme, la lutte pour le climat allant de pair avec la lutte pour l'égalité de genre.

2018 : COP 24 à Katowice en Pologne, confirmation de l'Accord de Paris.

2019 : COP 25 en décembre à Madrid et non au Chili comme prévu : mise en place du « réseau Santiago » visant à aider les pays affectés à faire face aux impacts irréparables du changement « climatique », « meilleure » prise en compte du lien entre le climat et la biodiversité, rôle accru aux initiatives menées avec la société civile.

2020 : COP 26 à Glasgow (Écosse) reportée en novembre 2021 en raison de la crise sanitaire.

350 jeunes originaires de 145 pays organisent une COP 26 virtuelle du 19 novembre au 1^{er} décembre 2020.

Le 12 décembre 2020, l'ONU et le Royaume-Uni organisent un sommet pour le 5^{ème} anniversaire de l'Accord de Paris pour faire pression en faveur d'une action et d'une ambition beaucoup plus grandes en matière de climat.

3. One Planet Summit

Coorganisés avec les Nations unies et la Banque mondiale, ces sommets ont principalement pour objectif d'apporter de nouvelles réponses concrètes à la mobilisation de la finance pour lutter contre le changement climatique.

À l'initiative du Président Macron, Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, et Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, se sont unis pour lancer en décembre 2017 le mouvement « One Planet », fédérant des acteurs publics et privés. L'objectif recherché est l'accentuation de la mobilisation par le biais de la finance publique et privée, notamment après l'annonce par les États-Unis de leur retrait de l'Accord de Paris, en juin 2017. Le One Planet Summit privilégie la diversification des sources de financement et accorde une place importante aux acteurs du secteur privé.

Sommets annuels :

- Décembre 2017 - Paris : Douze engagements concrets⁶ y ont été pris pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en plaçant la finance au service de l'action climatique.
- Septembre 2018 - New-York : double objectif, rendre compte des progrès effectués dans la mise en œuvre des douze engagements concrets et accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en plaçant la finance au service de l'action climatique. Le « One Planet Lab », laboratoire d'idées chargé d'identifier des solutions innovantes en faveur du climat y a été lancé.
- 14 mars 2019 - Nairobi au Kenya, édition centrée sur l'Afrique, première édition régionale.
- 22 septembre 2019 : Sommet pour le climat aux Nations Unies. Le Secrétaire général appelle à l'action pour mettre fin au « crime » des changements climatiques.
- 24 octobre 2019 - Paris, avec pour thème l'accélération de la « Blended Finance »- soit la capacité de la finance publique à investir dans des projets nouveaux et originaux afin d'attirer des capitaux privés dans le cadre de la conférence de reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat.
- 11 janvier 2021 - Marseille pendant le Congrès mondial de la nature de l'UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le but étant de mobiliser et d'agir pour la biodiversité.

4. Union européenne

Les députés européens ont adopté en octobre 2020, à une forte majorité, la première loi climat européenne qui acte la neutralité carbone en 2050 mais surtout une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 60 % d'ici 2030 en valeur absolue, par rapport à 1990. Notons que pour respecter l'Accord de Paris, il aurait fallu aller à 65%.

Le vote du parlement européen est censé permettre de mettre la pression sur les États membres. Parmi les autres dispositions votées par les eurodéputés, il y a la fin de la protection des investissements dans les énergies fossiles accordées par le Traité sur la charte de l'énergie, texte largement méconnu, signé il y a plus de vingt ans, qui donne aux investisseurs la possibilité d'attaquer les gouvernements qui modifieraient leur politique énergétique.

F. GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

1. Définition et rôles :

Le GIEC a été créé en 1988 sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et de l'Organisation Météorologique Mondiale, Prix Nobel de la Paix avec Al Gore en 2007.

Ouvert à tous les États membres de l'ONU.

Sa mission : établir régulièrement une expertise collective scientifique sur le changement climatique.

Son travail : fournir des documents de référence indiscutables lors des négociations climatiques internationales par les gouvernements (rapports tous les 6 ou 7 ans).

Sa composition : douze salariés à Genève, un bureau de 30 scientifiques élus par les délégations gouvernementales, trois groupes de travail d'un millier de scientifiques de différentes disciplines et pays, non rémunérés par le GIEC et participant à l'élaboration des rapports.

2. Ses rapports :

En 2020, cinq sont déjà parus, le 6^{ème} paraîtra en 2021 ou 2022. Aux rapports comportant un millier de pages sont adjoints une synthèse technique et un « résumé pour décideurs », document le plus médiatisé (généralement traduit en français). Le dernier rapport de 400 pages rédigé par 91 scientifiques de 40 pays, paru en octobre 2018 et basé sur 6000 études scientifiques, met en garde contre des impacts forts d'un réchauffement de 1,5 °C ou 2°C et il liste les options, désormais limitées, pour agir si le monde veut rester sous ce seuil (dont 1°C est déjà acquis du fait des gaz à effet de serre déjà émis). En plus de ces rapports axés sur le réchauffement climatique, le GIEC a décidé d'élaborer des rapports spéciaux, l'un sur l'océan et la cryosphère, et l'autre sur l'agriculture et l'alimentation. La version définitive du rapport de synthèse afférent au sixième Rapport d'évaluation paraîtra au premier semestre de 2022.

Rôle des états dans les rapports : les gouvernements peuvent participer à l'élaboration du sommaire. À la fin de la rédaction, tous les textes leur sont soumis en vue de l'approbation finale et unanime lors de l'assemblée plénière du GIEC. En France, cette révision est faite par plusieurs dizaines d'experts.

Rapport d'octobre 2018¹ :

Les quatre messages principaux du rapport sont :

- Le réchauffement climatique est bien réel
- Il est encore possible de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, mais pour cela, il faudra nécessairement faire une transition avec des moyens sans précédent
- Comme chaque demi-degré a son importance, le fait de limiter le réchauffement à 1,5 °C plutôt qu'à 2 °C aura ses avantages
- Le fait de limiter le réchauffement climatique pourrait aider à réaliser des projets de développement durable comme la lutte contre la faim et la pauvreté.



Les conséquences de la hausse globale de température sont :

- Extinctions d'espèces
- Montée des océans sur le long terme
- Déstabilisation des calottes polaires
- Baisse de rendement des cultures céréalières
- Pertes de récifs coralliens
- Pertes de la biodiversité et vagues de chaleur.

Rapport spécial du 8 août 2019² sur l'agriculture et l'alimentation

Élaboré pendant deux ans par 107 experts provenant de 52 pays (pour la première fois, une majorité des auteurs d'un rapport du GIEC provient de pays en développement). Ces auteurs, après avoir étudié plus de 7000 publications scientifiques et tenu compte de 28 000 commentaires d'experts et de gouvernements, concluent à la condamnation de l'agriculture industrielle et montrent la dépendance de l'être humain à la qualité des terres, dont un quart sont dégradées alors qu'elles constituent une solution face au changement climatique. Ils préconisent de mettre fin à l'agriculture industrielle destructrice et de choisir une agriculture diversifiée, territoriale et à taille humaine.

Rapport spécial du 25 septembre 2019³ sur le changement climatique, les océans et la cryosphère

Ce rapport de 900 pages élaboré par près de 180 scientifiques issus de plus de 87 pays, décrit les interactions observées et futures entre réchauffement global et évolutions des mers, des pôles et des glaciers, ainsi que les risques induits par ces transformations pour les populations humaines et les écosystèmes. Son constat est sans appel : le réchauffement s'accélère. Le niveau de la mer s'élève à un rythme de plus en plus rapide et l'absorption croissante de CO₂ dans l'océan a entraîné une acidification qui s'accélère. En détaillant les conséquences du réchauffement sur les océans (70% du globe) et sur les glaces (cryosphère), il montre que les impacts vont bien au-delà des milieux qui sont directement affectés et contribuent au réchauffement global de façon alarmante : littoraux de basse altitude, mouvement des plantes et des animaux marins de l'équateur vers les pôles (à la vitesse de 42 km/an en surface et de 30 en profondeur), impact sur la pêche et la sécurité alimentaire, etc. Des solutions y sont préconisées : ouvrages de défense, maisons sur pilotis, replantation de mangroves, relocalisation des habitants et des infrastructures industrielles, gestion de l'eau de façon intégrée et intelligente, etc.

G. Organismes et initiatives français

Le 19 novembre 2020, le Conseil d'État¹, la plus haute juridiction administrative française, a demandé au gouvernement «de justifier, dans un délai de trois mois», que son action climatique «est compatible avec le respect de la trajectoire de réduction choisie pour atteindre les objectifs fixés pour 2030». « C'est une décision historique, compte tenu de ses effets potentiels sur l'évolution du mouvement naissant de justice climatique, qui vise à faire reconnaître en justice la responsabilité des États dans la lutte contre le réchauffement », selon Greenpeace. Commune littorale particulièrement exposée aux effets du changement climatique, Grande-Synthe (Pas-de-Calais), avec quatre ONG initiatrices de l'Affaire du siècle, et les villes de Paris et de Grenoble, avait saisi la haute juridiction à la suite du refus du gouvernement de prendre des mesures supplémentaires pour respecter les objectifs issus de l'Accord de Paris. «Si les justifications apportées par le gouvernement ne sont pas suffisantes», la plus haute juridiction administrative se réserve alors le droit de «prendre des mesures supplémentaires permettant de respecter la trajectoire prévue pour atteindre l'objectif de - 40 % [d'émissions de gaz à effet de serre] à horizon 2030» par rapport à leur niveau de 1990, engagement pris par l'État français lui-même afin de mettre en œuvre l'Accord de Paris.

La loi « énergie climat » du 8 novembre 2019² a introduit les notions « d'urgence écologique », de « neutralité carbone » en 2050 et de plafond indicatif pour l'empreinte carbone de la France et les transports internationaux.

1. Haut Conseil pour le Climat (HCC)

Le Haut Conseil pour le climat³ (HCC) est un organisme indépendant français installé le 27 novembre 2018 par le Président de la République et officialisé par le décret du 14 mai 2019. Ses membres sont choisis pour leur expertise dans les domaines de la science du climat, de l'économie, de l'agronomie et de la transition énergétique. Il est chargé d'émettre des avis et des recommandations sur la mise en œuvre des politiques et des mesures publiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France. Il a vocation à apporter un éclairage indépendant sur la politique du gouvernement en matière de climat.

Le HCC publie des rapports annuels sur les émissions de gaz à effet de serre par la France et sur le respect de la trajectoire de réduction d'émissions qu'elle a pour objectif de suivre. Ces rapports, fondés sur des analyses, évaluent les politiques et les mesures en place et prévues, et formulent des recommandations. Le HCC doit publier également un rapport tous les cinq ans pour accompagner le développement de la stratégie nationale bas-carbone et mettre en perspective les actions et engagements de la France par rapport à ceux des autres pays.

1^{er} rapport de juin 2019 et 2^{ème} rapport de juillet 2020

Les conclusions du 1^{er} rapport⁴ paru en juin 2019 montrent que la France est en retard sur ses objectifs en matière de climat. Le « budget carbone 2015- 2018 » n'a pas été respecté. La baisse annuelle des émissions de 1,1% sur cette période est presque deux fois moins que prévu. Le 2^{ème} rapport intitulé « Redresser le Cap, Relancer la Transition », paru en juillet 2020, dit dans son résumé exécutif : « si une seule recommandation devait être conservée de ce rapport, elle serait de bannir tout soutien aux secteurs carbonés du plan de reprise et de l'orienter le plus possible sur des mesures efficaces pour la baisse des émissions de gaz à effets de serre. D'abord, ne pas nuire ; ensuite, construire pour la transition bas-carbone. C'est un impératif nécessaire – car l'urgence climatique et ses impacts se renforcent ; possible – les solutions sont connues et accessibles ; utile – car elle porte de nombreux co-bénéfices pour l'emploi ou la santé ; et inéluctable – l'anticiper sera source de compétitivité ».

Une version « grand public » est parue en septembre 2020

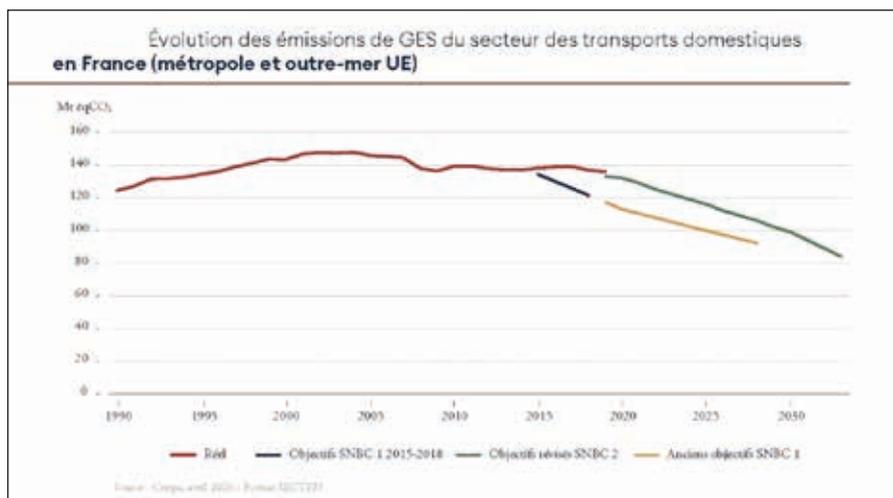
Selon le 2^{ème} rapport⁵, la réduction des émissions de GES de - 0,9% en 2019 par rapport à 2018 – soit une diminution de 4,2 MteqCO₂ - continue à être insuffisante pour permettre d'atteindre les budget carbone actuels et futurs, -0,9% au lieu des 3% à être attendus à partir de 2025.

En plus des émissions nationales, la France est responsable d'une partie des émissions liées aux transports internationaux qui ont augmenté de 40% entre 1990 et 2017 (aviation et transports maritimes). Les émissions des transports internationaux restent stables entre 2018 et 2019, +0,2% mais c'est dû à la baisse des émissions du transport maritime. Depuis 1995, les émissions liées aux importations ont doublé quand celles liées à la production intérieure (hors exportations) ont diminué de 20%, devenant plus élevées depuis 2010 que les émissions domestiques (hors exportations). Les émissions nettes importées représentent 60% des émissions nationales en 2015.

Les émissions nationales de la France sont de 445 MteqCO₂ en 2019. Oxfam dans son rapport de 2020⁶ préfère dire qu'il s'agit d'émissions territoriales et non nationales car le mode de calcul exclut les émissions liées à la consommation et à la production françaises situées en amont et en aval comme les émissions de gaz à effet de serre importées des biens produits à l'étranger et répondant à la demande nationale, en constante augmentation, mais aussi les émissions générées par les entreprises françaises à l'international et celles dont se rendent responsables les banques.

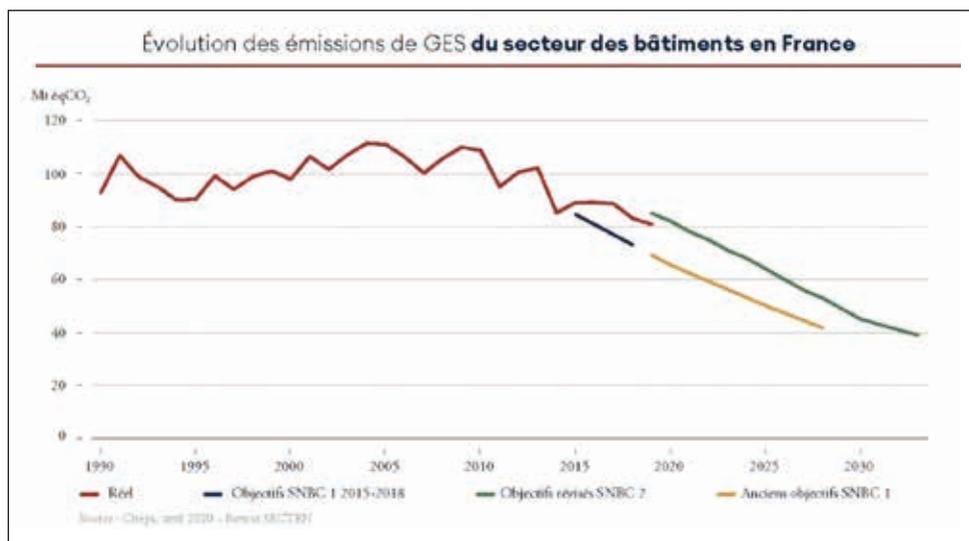
Les 4 secteurs d'émission importants de GES en 2019 :

• **Le secteur transport** compte pour 31% des émissions nationales en 2018 et en 2019 (dont 94% pour transports routiers), comprenant le transport de voyageurs, le transport des marchandises et les véhicules utilitaires légers. C'est le seul secteur dont les émissions ont augmenté depuis 30 ans, **elles n'ont baissé que de 0,9% en 2019 par rapport à 2018** et elles ont augmenté pour les poids lourds et l'aviation civile nationale.



- **Le secteur de l'agriculture** compte pour 19,4% en 2018 et 2019 des émissions nationales (48% élevage, 40% culture). Les émissions de l'agriculture sont avant tout liées à des processus biologiques, (CH_4 , N_2O , CO_2). Baisse des émissions de 1,7% en 2018 par rapport à 2017 (chiffres 2019 partiels). Le secteur de l'agriculture n'a que légèrement dépassé ses premiers budgets carbone mais n'est pas structurellement engagé sur une trajectoire compatible avec ses objectifs à l'horizon 2030. La Commission européenne a publié une série de cibles ambitieuses à l'horizon 2030 (la stratégie « de la ferme à la fourchette », le « Pacte vert européen » appelant à une loi européenne sur le climat) dont certaines concernent directement les GES émis et les absorptions par les sols.

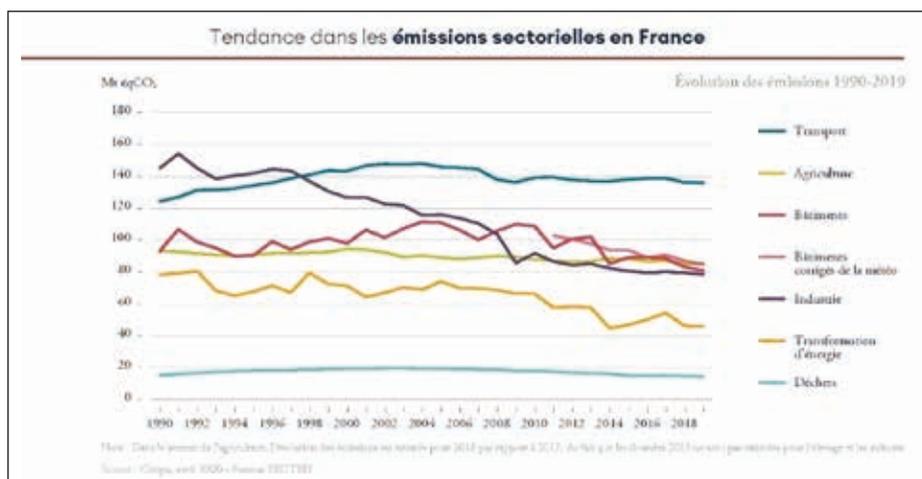
- **Le secteur des bâtiments** compte pour 18,4% en 2018 et 18% en 2019 des émissions nationales comprenant le logement et le secteur tertiaire, incluant le chauffage domestique ainsi que l'eau chaude (les émissions provenant de l'électricité et du chauffage urbain ainsi que les émissions issues de la biomasse sont exclues car comptabilisées ailleurs). **Ses émissions de GES ont baissé de 2,7% en 2019 par rapport à 2018.** Ce secteur est porteur de changements structurels profonds, de créations d'emplois pérennes et d'activités sources de revenus pour la collectivité.



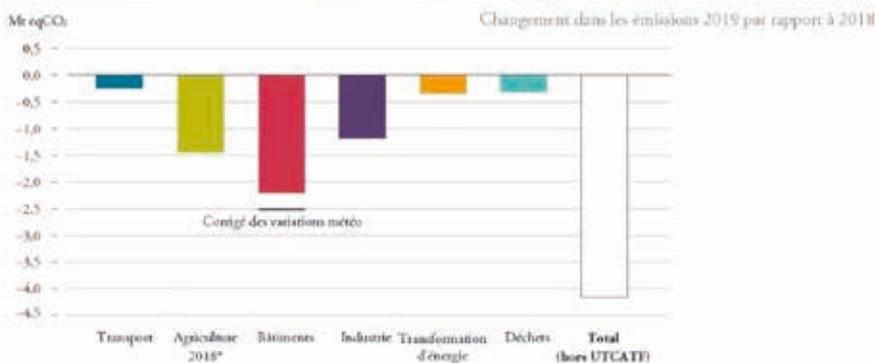
- **Le secteur de l'industrie manufacturière** compte pour 18% en 2018 et 2019 des émissions nationales comprenant chimie, fabrication de minéraux non métalliques, métallurgie des métaux ferreux et agro-alimentaire. **Ses émissions de GES ont baissé de 1,5% en 2019 par rapport à 2018** (en cause notamment la baisse de la production d'acier, de ciment et de verre creux et de la baisse de consommation d'énergie).



Les autres secteurs : Le secteur de la transformation d'énergie compte pour 10,4% en 2018 et 11% en 2019 des émissions nationales, une baisse de 0,7% en 2019 par rapport à 2018 : production d'électricité, raffinage du pétrole, autres secteurs de la transformation d'énergie, chauffage urbain, cokéfaction du charbon dans la sidérurgie et extraction/distribution de combustibles gazeux. Le secteur des déchets compte pour 3% des émissions en 2018 et 2019 en baisse de 2,2% en 2019 par rapport à 2018.



Tendance dans les émissions sectorielles en France



Le secteur Défense et armement n'est mentionné dans aucun des 2 rapports.

Le 2^{ème} rapport relève l'importance des inégalités territoriales en ce qui concerne les émissions - la région la plus émettrice par habitant étant la Normandie, la Corse la moins émettrice – et des inégalités financières : alors que les ménages qui vivent dans une commune rurale ont payé en moyenne 1 200 € par an de fiscalité énergétique (chiffres de 2019) pour un taux d'effort de 2,9 %, ceux habitant l'unité urbaine de Paris se sont acquitté de 690 € annuels pour un taux d'effort de 1.3 %

(Source : Données du CITEPA, Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique.)

1 ^{er} rapport annuel du Haut Conseil français pour le climat, « Neutralité Carbone », paru en Juin 2019 : Les émissions nationales de la France sont estimées à 445 MtCO ₂ e pour 2018	
Émissions carbonées liées à la production intérieure (hors exportations) depuis 1995	- 25%
Émissions carbonées liées aux importations depuis 1995 dépassant en 2010 celles de la production intérieure	+ 100% (dont Transports internationaux, + 40% entre 1990 et 2017)
Émissions du secteur de la transformation d'énergie entre 1990 et 2018, stagnant depuis 2014	- 41%
Empreinte Carbone des Français	+ 20% entre 1995 et 2015
Les émissions de GES françaises proviennent de 4 secteurs	
Transport : 31% du total national en 2018	+ 10% entre 1990 et 2018
Bâtiments : 19% du total national en 2018	
Agriculture : 19% du total national en 2018	- 8% entre 1990 et 2018
Industrie manufacturière : 18% du total national en 2018	- 46% entre 1990 et 2018

Les effets de différentes lois, non directement liées au climat, ne sont pas pris en compte dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit des lois suivantes, dites « lois hors climat » : la loi d'orientation pour les mobilités (LOM), la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), la loi agriculture et alimentation (EGALIM), la loi santé, la loi pour la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE). Et pourtant ces lois touchant notamment le ferroviaire et le transport par camions, l'isolation des logements, par exemple, sont bien concernées par la lutte contre les émissions de GES.

Ni dans les rapports annuels de la HCC de 2019 et 2020, ni dans la version grand public du rapport annuel Neutralité Carbone de septembre 2020, il n'est fait mention du secteur des armées au niveau des responsables des émissions de GES. Pourtant dans le chapitre « la transition juste », il est dit « les différents acteurs vont percevoir comme justes ou injustes en fonction d'un certain nombre de valeurs de normes, de croyances ou de convictions politiques ou économiques » ... et dans le cadre de la justice économique, il est mentionné la « prise en compte du coût des pollutions, des compensations des dommages issus des impacts du changement climatique ».

Question : Les armées n'émettent-elles pas des GES ? ne participent-elles pas depuis la Grande Guerre à la pollution de notre planète en répandant des produits toxiques, en pillant des terres pour fabriquer du matériel militaire, en accaparant des terres vivrières ? Sont-elles exonérées de compensation des dommages ?

2. Convention Citoyenne pour le Climat (CCC)

Décidée par le Président de la République en 2019, la [Convention Citoyenne pour le Climat](#)⁷ avait pour mandat de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 (par rapport à 1990) dans un esprit de justice sociale. Elle a réuni cent cinquante personnes, tirées au sort, de 16 à 80 ans, de toutes origines et professions, qui, après huit mois de travail intensif et avec conviction, ont remis le 26 juin 2020, un document exhaustif, « Les Propositions de la Convention citoyenne pour le climat », rendu public sur le site de la Convention sous la forme d'un document de 460 pages. 149 propositions avec en introduction : « Nous attendons du gouvernement et des pouvoirs publics une prise en compte immédiate de nos propositions permettant une accélération de la transition écologique, notamment dans la stratégie de sortie de crise, en faisant du climat la priorité des politiques publiques, en évaluant les résultats et en sanctionnant les écarts. » Une des conclusions de ce travail collectif dit : « Il apparaît inévitable de revoir nos modes de vie, nos manières de consommer, de produire et travailler, de nous déplacer, de nous loger et de nous nourrir afin de réduire de 40 % les émissions de GES d'ici 2030 ».

Le 12 octobre 2020, l'association « Les 150 », demande, dans un courrier⁸ adressé à Emmanuel Macron et publié en ligne, une « *réaffirmation de la parole présidentielle* » concernant les suggestions qu'ils lui ont faites. Le 13, le Président répond qu'il souhaitait « agir » pour le climat et que « près d'une trentaine » des propositions citoyennes « sont déjà, soit totalement, soit partiellement mises en œuvre ».

En Novembre, le vote du projet de loi des finances signe l'enterrement d'une grande partie des propositions pour le climat.

Question : parmi les nombreux thèmes abordés, nulle mention du secteur Défense. L'éducation y est bien présente : « Nous voulons promouvoir et apprendre les comportements écoresponsables dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, en faisant de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable et ainsi changer les pratiques en profondeur dans notre société...

Est-ce écoresponsable de dépenser tant d'argent pour les armées qui ne respectent pas les règles en matière d'environnement et ne permettent pas un Développement Durable ?



H. Moyens financiers

Nous constatons une militarisation accrue du monde avec l'augmentation des budgets militaires au détriment, notamment, des moyens nécessaires pour lutter pour le climat.

L'accord de la Conférence de Copenhague (COP15) souligne l'importance de mettre en œuvre des mécanismes de financement pour soutenir les efforts des pays en développement contre les dérèglements climatiques. Les pays industrialisés se fixent l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour soutenir les activités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement. Selon les termes de l'Accord de Paris, il revient aux États d'indiquer le montant de leur contribution nationale. Ces financements internationaux sont la pierre angulaire de la coopération internationale sur les changements climatiques, à l'heure où les personnes les moins responsables de ces changements sont celles qui en sont le plus victimes.

En cette fin d'année 2020, alors que les pays les plus pauvres subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie de la Covid-19, les risques d'événements météorologiques extrêmes induits par l'urgence climatique accroissent la menace de crises et d'une augmentation de la pauvreté, [le rapport d'Oxfam \(Octobre 2020\)](#)¹ interroge les progrès réalisés pour atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars et constate **des financements climat gonflés par les pays riches et principalement accordés sous forme de prêts**. La valeur réelle des financements climats par an en moyenne entre 2017-2018 ne pourrait représenter qu'entre 19 et 22,5 milliards de dollars par an, déduction faite des remboursements de prêts, des intérêts et autres surestimations faites - et non 59,5 milliards de dollars comme déclaré - soit un tiers des sommes déclarées par les pays donateurs.

1. Des financements inadaptés

Sur la totalité des financements climat publics déclarés, **80% ont été attribués sous forme de prêts et sont donc à rembourser**. De plus, 40% de ces prêts sont non concessionnels, signifiant qu'ils ne sont pas octroyés aux pays en développement selon des termes suffisamment généreux pour être admissibles au titre de l'aide publique au développement. Enfin, selon les estimations d'Oxfam, seulement 20,5% des financements climat déclarés ont été alloués aux pays les moins avancés et environ 3% aux petits états insulaires en développement, pourtant largement impactés par les changements climatiques.

Si la France a fait des progrès significatifs en augmentant ses financements pour l'adaptation, elle figure toutefois en bas du classement en ce qui concerne l'octroi des subventions. Ces subventions ont en effet représenté seulement 3,3% de ses financements climat, illustrant son recours excessif aux prêts.

Enfin, le montant des investissements publics est très insuffisant, les capitaux privés devront combler le restant, selon Oxfam.

2. Disproportion des moyens

1917 Md \$ de dépenses militaires mondiales en 2019, (hausse la plus élevée depuis dix ans - [source SIPRI²](#) -), 100 Md \$ par an prévues pour le climat, soit 19 fois moins d'argent pour la préservation de notre planète, et environ 9 Md\$, soit 210 fois moins, pour le budget de l'ONU, institution internationale pour prévenir les guerres et pour la construction de la paix.. Les dépenses militaires en seize ans ont doublé dans le monde représentant environ 2,2% du PIB mondial. Le coût des armes nucléaires dans le monde est évalué à au moins 100 Md \$ par an.

Le rapport publié par Oxfam France, en octobre 2020, intitulé « Banques : des engagements climat à prendre au 4^{ème} degré » évoqué plus haut avec un lien, révèle : « En un an, les émissions de gaz à effet de serre issues des activités de financement et d'investissement des six principales banques françaises sur l'ensemble de la planète – BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, la Banque Postale et Crédit Mutuel – ont atteint plus de 3,3 milliards de tonnes équivalent CO₂, soit **7,9 fois les émissions de la France**». Chaque client d'une banque participe ainsi à l'émission des GES. Par exemple, pour 1 000 euros détenus à la Banque Postale, notre empreinte carbone individuelle s'élève à 0,35 tonnes de CO₂eq, soit 3,13 % de l'empreinte carbone moyenne d'un français.

L'empreinte carbone de ces six banques nous amène vers une trajectoire à + de 4°C en 2100 et au-delà de l'empreinte carbone, l'analyse montre que les soutiens «verts» sont biens inférieurs aux soutiens d'activités carbonées.

3. Double jeu des banques

Dans une étude de 2018, Oxfam dévoilait que 70% des financements énergétiques des banques françaises étaient fléchés vers les énergies fossiles, contre 20% vers les énergies renouvelables.

Si les engagements des banques françaises sont notables, notamment sur le charbon, ils sont insuffisants pour permettre d'enclencher la transition écologique de l'ensemble de leurs portefeuilles. Malheureusement, aucune banque française ne s'est engagée à réduire son empreinte carbone générale dès 2021. Les quatre plus grandes banques françaises BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et Bpce soutiennent de façon continue et accrue l'expansion du pétrole et du gaz. Publié en mars 2020, le rapport de six ONG, soutenu par 226 autres ONG internationales, lève le voile sur les financements aux 100 entreprises qui prévoient le plus de nouvelles extractions de charbon, de pétrole et de gaz, ainsi que d'infrastructures connexes : ils s'élèvent à 73,5 milliards de dollars pour les quatre principales banques françaises. Entre 2018 et 2019, les quatre banques ont toutes augmenté leurs financements à des entreprises qui développent des projets d'énergies fossiles : leurs crédits aux entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz uniquement représente plus de 40% des émissions de leur portefeuille de crédits aux entreprises, elles ont injecté près de 200 milliards d'euros dans les énergies fossiles depuis la COP21 (2016-2019).

Aucune autorité ne prévoit de contraindre les banques à réduire leurs émissions de gaz

à effet de serre. Le 1^{er} octobre 2020, le Ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, actait lui-même les limites de sa propre politique basée sur les engagements volontaires des banques : « sur la question de la finance verte, je ne suis pas satisfait des résultats, je pense que les banques doivent pouvoir faire mieux »

Même si les banques françaises se sont sérieusement mises en ordre de marche sur le charbon par exemple, il a fallu attendre cinq ans après l'Accord de Paris pour qu'il soit enclenché. Cette inertie, renforcée par un cadre règlementaire français et européen encore flou, illustre l'ampleur du défi de la transition écologique.

Le 24 juillet 2019, après des années de mobilisation et de pression des ONG et des citoyens européens, la BEI - Banque Européenne d'Investissement, qui se présente comme la Banque Européenne du climat - a annoncé son intention de cesser d'investir dans les énergies fossiles d'ici fin 2020. Dans son [rapport d'activité de 2019](#)³, la BEI dit qu'elle cessera à compter de la fin de 2021 son soutien aux projets classiques recourant aux combustibles fossiles, comme les activités liées à la production de pétrole et de gaz naturel ou les réseaux de gaz traditionnels... « nous nous engageons à consacrer 50 % de nos financements à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale à partir de 2025 »... « Toutes nos activités seront pleinement alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris ». La BEI travaille sur de nouvelles possibilités de financement pour relever le défi climatique. « L'ambition climatique de la Banque Européenne d'Investissement n'est pas remise en cause par la crise actuelle ».

S'il est vrai que **le coût de la non-action pour le climat est bien supérieur au coût de l'action** et que l'on voit progressivement se développer un mouvement de désinvestissement des énergies fossiles et une finance « verte » engagée dans la transition écologique, les efforts de financement restent largement insuffisants.

4. Amalgame entre recherche civile et militaire

Dans les organismes publics de recherche, universités, écoles, CNRS, etc., les études sont ciblées aussi bien vers le militaire que vers le civil bien qu'elles n'apparaissent pas comme des dépenses liées aux armées. C'est ce qui explique en partie la différence entre l'État français et le SIPRI dans l'évaluation des dépenses militaires. Cela explique notamment que le budget de la Défense officiel soit de 1,78 % du PIB en 2018, donc légèrement en retrait des 2% exigés par l'OTAN, alors que le SIPRI l'évalue à plus de 2,3%. Ce qui « justifie » son augmentation d'année en année. Ces dépenses cachées se font au détriment notamment des crédits de recherche pour la lutte pour le climat.

Le Mouvement de la Paix demande la vérité des budgets dans ce domaine. Il rappelle son exigence que les 37 Mds d'euros destinés sur sept ans en France à la modernisation des armes atomiques soient réorientés vers des politiques sociales, écologiques et solidaires. [Il a appelé, le 28 octobre 2020, les Parlementaires](#)⁴ à voter le « **le gel immédiat des crédits consacrés à la modernisation des armes nucléaires dans le budget 2021** et d'affecter ces crédits à la santé, aux hôpitaux publics, à l'éducation et aux besoins sociaux, ainsi qu'à la création d'emplois productifs pour notre pays en particulier dans la filière de l'imagerie médicale.»

I. Pollutions impactant le changement climatique et provenant des armées

1. Pollutions et armées

Dégradation de l'environnement par des substances (naturelles, chimiques ou radioactives), des déchets (ménagers ou industriels) ou des nuisances diverses (sonores, lumineuses, thermiques, biologiques, mentales, etc.).

Les armées du monde impactent durablement l'environnement et interviennent sur le dérèglement climatique.

Dès les années 50, chercheurs civils et militaires se sont intéressés aux enjeux climatiques, ne serait-ce qu'à travers la guerre météo, un objectif avant même que les guerres climatiques ne soient un scénario catastrophe. Paradoxalement, une grande partie de notre compréhension/notre savoir sur la situation climatique dont les simulations actuelles du GIEC provient des recherches menées par les militaires sur les effets des essais nucléaires atmosphériques. **Le but des études sur le climat à des fins militaires n'a jamais été de sauver la planète** : la question climatique est bien un enjeu de guerre et de paix.

Trop peu d'études, de rapports paraissent explicitement sur "climat et paix". Le GIEC a fait juste allusion, dans son dernier rapport, à la consommation d'énergies fossiles des forces armées qu'il faudrait « restreindre ». Le WWF-France, dans son rapport paru en novembre 2017¹ « Pourquoi lutter contre le dérèglement climatique est un investissement dans la paix et la sécurité », appelle les États à affecter une partie de leurs budgets militaires à l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement. Le département de la défense des États-Unis évalue les dangers que pose le réchauffement climatique depuis une vingtaine d'années. Le professeur Neta C. Crawford de l'Université Brown, étudie l'impact de l'armée américaine sur l'environnement : faire la guerre ou même entretenir ses forces armées est (très) mauvais pour l'environnement. Dans son étude publiée en 2019², elle prouve que l'armée américaine est le plus grand émetteur institutionnel de gaz à effet de serre au monde. L'armée américaine, comme d'autres armées, font appel de plus en plus aux « énergies vertes » et de fait, elle a déjà doublé son recours aux énergies renouvelables entre 2011 et 2015, mais cela n'a abouti qu'à une réduction des émissions de seulement 1%. D'après Neta C. Crawford « Le Pentagone ne reconnaît pas que sa propre consommation de sources d'énergie fossiles représente une importante contribution au changement climatique. »

« Les guerres tuent pendant quelques jours ou quelques années et polluent pendant des siècles ». (Robin des Bois³ : association de protection de l'Homme et de l'environnement).

« La militarisation du monde est la cause principale de la détérioration de nos environnements, sur terre, en mer et dans l'espace. Notre planète est de plus en plus abimée par ceux-là mêmes qui s'en font les défenseurs auto-proclamés : les forces armées » (Ben Cramer⁴, journaliste polémologue).

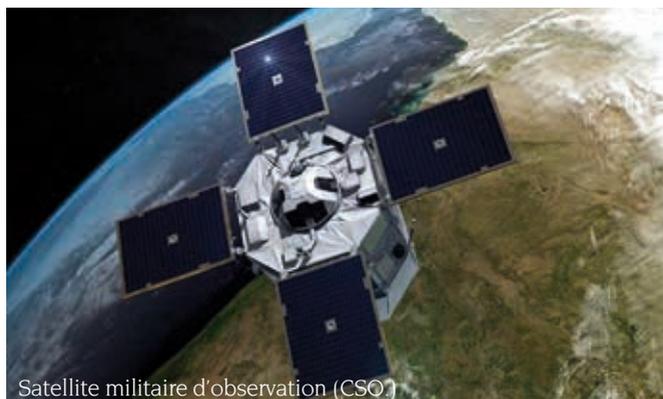
Les armées du monde entier, grandes émettrices de GES, grandes consommatrices et

pilleuses de ressources naturelles, utilisatrices de produits nuisibles pour l'environnement, accaparant des terres au détriment des terres vivrières et détournant des budgets de plus en plus importants au détriment des financements pour le bien-être et pour la lutte contre le dérèglement climatique, sont en grande partie responsables de la dégradation de l'environnement et du dérèglement climatique, en temps de paix et de façon plus visible en temps de guerre .

2. Pollution des réseaux de communication

Peu d'études ont été diffusées sur le sujet, que cela concerne les réseaux civils (autour des GAFAs notamment) et militaires. Les quelques indications sur le civil donnent le vertige : si un courriel ou un message par Messenger, FaceBook ou autre réseau, demandent 1wh d'énergie dépensée, les milliards de messages quotidiens absorbent déjà plus d'un quart de l'énergie d'une centrale classique de production d'électricité (souvent de l'ordre de 4GW). A cela il faut ajouter les installations de stockage des données pour alimenter l'Intelligence Artificielle qui dépensent de l'énergie pour stocker les informations mais aussi pour les refroidir compte tenu de la chaleur dépensée. Des data center sont installés dans des régions arctiques pour faciliter leur refroidissement, accélérant ainsi la fonte des glaces. Un chiffre avancé compare la dépense d'énergie pour un seul data center à l'alimentation d'une ville de 40000 habitants. A vérifier. De plus, [une étude de Veritas](#)³ révèle qu'en moyenne 52% des données d'une entreprise sont inutilisées : ainsi ces données inutilement produites en 2020 entraîneront un rejet de 6,4 millions de tonnes de CO2.

Dans l'état actuel des chiffres publiés, nous ne pouvons pas évaluer les dépenses d'énergie pour les centres à vocation militaire mais nous pouvons partir d'une hypothèse d'ordres du jour comparables. A préciser bien sûr. Chaque avion en vol, chaque char, chaque bateau, chaque sous-marin, chaque unité militaire en opération, chaque état-major, chaque centre spécialisé, est relié en permanence à tout un environnement décisionnel et de contrôle, sur place, par des relais terrestres, par des satellites aux fonctions spécialisées. Les besoins de traitement, de stockage et de refroidissement sont donc extrêmement importants.



Nous devons prendre en compte à l'avenir ces causes de pollution, qui s'ajoutent aux autres formes de pollution liées aux armées, et développer des analyses plus précises.

3. Cas particulier : pollution nucléaire d'origine militaire

Par plus de neuf fois et 42 accidents avérés, le monde est passé très près d'une guerre nucléaire.

Actuellement environ 2000 bombes nucléaires sont en état d'alerte maximum, pouvant être lancées en quelques minutes.

Les armes nucléaires sont des ADM (Armes de Destruction Massive) comme les armes chimiques et biologiques. Après les deux bombardements au Japon, elles ont été utilisées plus de 2000 fois lors d'essais, en causant de nombreux morts et beaucoup de dégâts irréversibles sur notre planète...

Si une seule des bombes nucléaires explosait (elles sont toutes beaucoup plus puissantes que celles d'Hiroshima et de Nagasaki), l'hiver nucléaire surviendrait après les incendies, les vents violents, les ondes de choc, les pluies noires et l'extrême luminosité provoqués par cette explosion, Cela pourrait créer ensuite la famine pour 2 Milliards de personnes, même dans le cas d'un conflit régional, selon l'[AMFPGN](#)⁶, Association des Médecins pour la Prévention de la Guerre Nucléaire, affiliée à l'association internationale (IPPNW), prix Nobel de la paix en 1985 (voir Planète Paix septembre 2019).



Les origines des pollutions des sols, des mers et de l'atmosphère sont :

- Les bombardements à Hiroshima et Nagasaki.
- Les essais nucléaires souterrains et atmosphériques (aux USA, en Algérie, dans les îles du Pacifique - Mururoa, île de Bikini-, en Sibérie, au Kazakhstan, en Corée du Nord,...).
- [Les accidents d'avions portant des charges nucléaires](#)⁷.
- Les déchets nucléaires d'origine militaire, la France en financerait le stockage de 15 000 m³.
- Les substances radioactives dans des bateaux et des sous-marins ayant coulé.

4. Pollution des sols (agricole, forestier, urbain,...) par les armées



► Déchets post-guerre

Différents types de munitions non explosées

Pendant les deux guerres mondiales, il est estimé qu'entre 10 et 20% des bombes et obus n'ont pas explosé, UXO (Unexploded Ordnance) ou « Duds » (ratés). Entre 2012 et 2018, des déchets de guerre ont été découverts dans cinq régions françaises, les Hauts-de-France, le Grand-Est, la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne et l'Île-de-France.

Exemples de déchets : en France, les sucreries du Nord-Pas de Calais récoltent chaque année des centaines de grenades et d'obus, la France a exporté à Hong Kong une grenade datant de 14-18 avec une cargaison de pommes de terre destinées à une usine de chips, l'île de Cézembre (35) à 5 km des côtes, minée depuis 1945, n'est pas encore totalement déminée. Chypre est infesté de plus 7 000 mines anti-personnel et anti-char sur 2 millions de m².

Décharge de munitions des guerres passées dans des gouffres, des forêts, des lacs, des ballastières, qui, corrodées, libèrent dans les sols et les eaux des composés toxiques persistants. En France, l'usine dédiée aux traitements des armes chimiques non utilisées, prévue d'être construite à Mailly-le-Camp dans l'Aube, est constamment retardée (voir Planète Paix janvier 2018). En Afghanistan, des déchets militaires US sont brûlés à l'air libre, en contradiction avec la loi afghane, et il existe 84 zones d'incinération en Afghanistan et en Irak. Entre Saint-Malo et les côtes anglaises, 74 dépôts de munitions conventionnelles et chimiques (gaz moutarde) sont recensés. Des mines et obus de la grande guerre sont stockés à l'air libre à Vimy (62).

► Utilisation de produits toxiques et de bombes :

Armes chimiques utilisées :

Cyanure, arsines, sarin, dioxine, gaz au chlore (dont l'ypérite ou gaz moutarde), bombes au napalm (terres brûlées au Vietnam), au phosphore, à l'uranium appauvri.

Certaines de ces armes sont définies comme des armes chimiques donc des **ADM (Armes de Destruction Massive) et interdites depuis 1997**. Elles ont été notamment utilisées pendant la guerre de 14-18, plus récemment au Vietnam, au Kosovo, en Serbie, en Irak, en Malaisie, au Maroc, en Argentine, en Turquie, en Palestine, en Syrie,...

En Octobre et novembre 2020, utilisation d'armes à sous-munitions et attaques au phosphore au Haut-Karabagh.



Exemples d'utilisation :

- 100 millions de litres **d'herbicides**, comme la dioxine ou agent orange, ont été déversés sur le Vietnam avec des conséquences sur l'environnement, et provoquant les malformations congénitales et l'augmentation des cancers pendant plusieurs décennies (voir Planète Paix de mars 2019). Les stocks d'agent orange restants aux USA ont été utilisés ces dernières années en Colombie pour détruire des plantations de cannabis, créant une augmentation de cancers en Colombie et en Équateur voisin.



Un avion de l'US air force disperse l'agent orange sur la forêt vietnamienne (1967)

Mme Tran To Nga, victime de l'Agent Orange, a intenté en 2014 un procès contre

dix-huit firmes américaines, dont Monsanto, qui ont fourni ce défoliant à l'armée des États-Unis pendant la Guerre du Vietnam, les plaidoiries sont sans cesse repoussées (dernière date annoncée, le 25 janvier 2021).

- **Les bombes à uranium appauvri**. L'uranium naturel est composé de trois principaux isotopes, tous radioactifs, l'uranium 238 à plus de 99%, l'uranium 235 de l'ordre de 0,7% et l'uranium 234 de l'ordre de 0,0050 %. Il est dit appauvri s'il comporte un faible dosage de l'isotope 235U, entre 0,2 et 0,4 % au lieu des 0,7 % dans l'uranium naturel : c'est un sous-produit des usines d'enrichissement de l'uranium ou des centres de traitement du combustible usé. L'Uranium appauvri, métal très lourd, est utilisé pour sa capacité de pénétration dans du métal et dans du béton. Il a été testé sur des cobayes humains et animaux comme des otaries. La pollution des sols qui en résulte est très importante. Réduit en poudre très fine après explosion, il est ingéré dans le corps humain causant des cancers multiples.

Elles ont été utilisées en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, en Irak, en Serbie, en Somalie, en Syrie,... Quinze tonnes d'uranium appauvri ont été projetées sur sept endroits du sud de la Serbie et vingt tonnes sur 105 endroits au Kosovo par l'OTAN en 1999. En Serbie, après les bombardements, les autorités n'ont fait que marquer ces endroits « en les protégeant de manière primitive d'une simple clôture de fil barbelé ». À certains endroits, la clôture a vite disparu et les paysans faisaient paître leurs troupeaux sur le sol contaminé par l'uranium appauvri. Ce n'est qu'en 2005 que ces lieux contaminés ont été nettoyés. Pendant six ans, l'uranium appauvri s'est propagé sur le territoire par le bétail, la chaîne alimentaire, les cours d'eau et l'air.

► **Accaparement et pillage des terres**

Pour l'entraînement des armées :

1% de la superficie de la Terre sert à l'entraînement des armées (soit la superficie de la France). En France, l'armée est le premier propriétaire foncier représentant 265 000 hectares (0,5% du territoire national) : plus de 100 camps nationaux, 84 bases aériennes, près de 200 terrains d'exercice en France auxquels il faut ajouter les bases militaires françaises à l'étranger.

Expropriations et/ou déplacements des habitants pour installer des bases militaires étrangères :

- Île d'Okinawa au Japon, occupée par les USA sur 30% de son territoire, a été très sinistrée. Le dugong, mammifère marin, est en voie d'extinction.
- Presqu'île de Guantanamo à Cuba, base militaire des USA, l'accès à la mer très limité pour les pêcheurs locaux.
- Entre 1946 et 1958, l'atoll de Bikini a servi pour les essais atomiques et, n'ayant pas été décontaminé, ses habitants après en avoir été chassés ont été dirigés vers une autre île par Greenpeace.
- Population de l'île de Diégo Garcia dans l'océan Indien expulsée pour créer une base militaire des USA.
- Depuis plus de vingt ans, le nord de la Suède est « loué » à l'OTAN pour des exercices militaires en situation de grand froid. Mais ce pays reste dans la mémoire de la majorité des citoyens mondiaux comme un pays « neutre » !

Émissions de produits toxiques lors d'entraînement ou d'essais

- En Suisse, pollution au plomb par les tirs d'entraînement une deux fois supérieure à celle émise par les transports, l'industrie et l'artisanat.
- En Sardaigne, dépassements des limites des concentrations en arsenic, cobalt, cuivre, antimoine et titane au centre militaire d'entraînement pour tir de missiles.
- Près de Bourges, pollution des sites proches du Subdray à la suite des essais de munitions à uranium appauvri.

Réaménagement des infrastructures (ponts, routes) pour permettre le passage d'engins militaires dans le cadre de l'OTAN en application du traité PESCO voté par l'Union européenne en 2014 et mis en œuvre à partir de 2018 : mise en place d'un véritable « accord Schengen militaire ».

Utilisation des ressources naturelles pour l'armée (métaux, coltan,...) : en 1981, la demande d'aluminium, de cuivre, de nickel et de platine mise au service de l'armement

mondial était supérieure à la demande cumulée de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie. Les armées utilisent de plus en plus de métaux et de métaux rares dont l'extraction a un coût élevé par leurs conséquences écologiques et humaines (pollutions des sols, des eaux, de l'atmosphère). Par exemple, en République Démocratique du Congo, qui fournit 50% du cobalt planétaire, les concentrations en cobalt dans les urines des habitants de Lubumbashi, province du Katanga, seraient 43 fois supérieures à la norme.

Incendies de terres : au Rojava par l'armée turque en juillet 2019 et puits de pétrole en feu pendant l'opération « tempête du désert » en Irak. Entre autres.

Déplantage d'oliviers en Palestine colonisée

Déforestation au Vietnam, en Afghanistan, etc. (par exemple la déforestation a été accélérée lors de l'occupation de l'Afghanistan, au milieu du chaos de la guerre et par le feu des ordures et d'autres moyens, les forces armées des États-Unis ont libéré dans l'atmosphère différents polluants toxiques qui auraient aussi entraîné des maladies auprès des vétérans.

Culture d'opiacées à la place de culture vivrière au Liban, en Afghanistan et en Colombie pour acheter des armes.

Saccages de l'environnement lors de migrations de masse : par exemple, 300 km² de forêts détruites lors de la migration des 850 000 personnes quittant le Rwanda en 1994 vers la RDC – République Démocratique du Congo.

Les terres souillées polluent les eaux de pluie et, par leur infiltration, les sources, les rivières et les océans.

5. Pollution de l'eau par les armées

L'océan est le vrai « patron » du climat, il absorbe 93% d'énergie solaire par rapport à l'air, au sol et à la glace.



Déversement de produits toxiques dans les mers et les fleuves : plus d'un million de litres de pétrole ont été déversés dans le golfe persique dans l'opération « Tempête du Désert » en 1991, pollution par l'utilisation de carburants « sales » pour les moteurs de bateaux.

Raréfaction de l'accès à l'eau et contamination : Problème d'hygiène et d'irrigation des cultures comme en Palestine.

« **Mission - pluie** » : De 1967 à 1972, 1600 missions ont injecté de l'iodure d'argent dans les nuages pour provoquer des pluies torrentielles au Vietnam (opération Popeye).

Contamination des eaux du robinet par des sels de perchlorate et d'autres perturbateurs endocriniens utilisés pendant la guerre de 14-18 dans plus de cinq cents communes de France sur les lignes de front.

Détournement du fleuve Jourdain dans sa traversée de la Cisjordanie.

Risques d'accidents dans les mers : 150 bâtiments (sous-marins, porte-avions et croiseurs) à propulsion nucléaire comme les SNLE (Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins) sillonnent les mers avec risque d'accidents (exemple du K-141 « Koursk », sous-marin nucléaire lanceur de missiles de croisière russe qui mis en service en 1994 a sombré le 12 août 2000 avec ses 118 hommes d'équipage dans le golfe de Mourmansk).

6. Pollution atmosphérique et de l'espace par les armées

Armées émettrices de GES :

Le secteur militaire consommerait environ 10% des énergies fossiles. Les plus gros consommateurs d'énergie fossile sont les avions de combat, les chars, le parc automobile militaire, (par exemple, l'avion de combat Rafale consomme 2200 litres de carburant par heure), le bombardier furtif B-2 américain brûlerait près de 16 litres de carburant au km).

Le Pentagone, aux États-Unis, est le plus grand utilisateur institutionnel de pétrole et de ce fait, le plus grand producteur de gaz à effet de serre au monde. Dans une étude déjà citée dans ce document, par le projet Costs of War de la Brown University, Crawford et son équipe ont calculé les émissions de gaz à effet de serre de l'armée américaine au cours des 40 dernières années : les opérations de défense menées de 2001 à 2017 ont émis un total de **766 millions de tonnes** de gaz à effet de serre.

Sans oublier la participation aux émissions de GES de toutes les entreprises productrices de matériel militaire, transport, armes, drones, informatique, ... mais aussi leurs sous-traitants. La plupart des usines d'armement a continué de produire pendant la crise sanitaire de la Covid-19.

Pollutions de l'espace :

Dans quelle mesure l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique par les armées comporte-t-elle un danger pour le climat ? A suivre...

Il existe le [traité de l'espace](#)⁸, les armes de destruction massive y sont illégales en orbite terrestre. Le [Bureau des affaires spatiales des Nations unies](#)⁹ (UNOOSA) veille à ce que ce traité soit respecté. Néanmoins, aucun traité n'interdit formellement les autres armes et contrôler l'application d'un éventuel nouveau traité s'avère être difficile par les instances de l'ONU. Un traité de 1979 et entré en vigueur en 1984, concernant la Lune et les autres corps célestes, stipule qu'ils ne peuvent être utilisés qu'à des fins pacifiques, il y interdit tout recours à la menace ou à l'emploi de la force ou à tout autre acte d'hostilité et enfin empêche de mettre sur orbite des armes de destruction massive autour de l'astre lunaire.

Actuellement, 1 500 [satellites civils et militaires](#)¹⁰ sont positionnés autour de notre planète, sur les orbites basses, médianes ou géostationnaires. Ils seront 6000 dans les cinq à dix ans à venir. L'espace est encombré de déchets composés de satellites, surtout militaires, ayant une durée de vie plus faible, devenus obsolètes ou en panne, de fragments

issus des lancements, etc. Leur nombre est estimé à près de 10000 et ils peuvent provoquer des accidents graves s'ils sont percutés par des satellites ou lanceurs. Le coût du nettoyage de ces déchets est considérable.



La vocation première d'un satellite militaire est d'aider les militaires, non seulement dans le secteur stratégique mais aussi sur le champ de bataille, dans le domaine du renseignement, de la surveillance maritime, des communications,... Le système européen Galileo, concurrent du système étatsunien GPS, aura une utilisation tant civile que militaire. Le futur Système de Combat Aérien du Futur, SCAF, lancé en 2019 par le Président Macron et mis en service progressivement à partir de 2030, fonctionnera grâce à un recours massif de données obtenues et diffusées par des satellites. De même que le système analogue annoncé autour d'un nouveau char de combat franco-allemand (Planète Paix d'octobre 2019). En opération, l'utilisation de ces satellites est permanente avec des systèmes d'Intelligence artificielle utilisant la masse très importante des données produites ou exigées. Cela concerne tous les aéronefs et véhicules terrestres.

La France possède la première industrie spatiale en Europe (16 000 emplois et un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros en 2017). Le 11 septembre 2020, l'armée de l'Air est devenue l'armée de l'Air et de l'Espace¹¹, avec un nouveau logo : ce changement de nom entérine l'importance prise par l'espace exo-atmosphérique, indispensable pour conduire les opérations militaires à la surface du globe mais qui s'impose également comme un champ de bataille à part entière entre les grandes puissances.



7. Pollution sonore par les armées

Lors des bombardements, entraînements et manœuvres, la pollution sonore peut avoir un impact négatif sur l'écosystème sur terre et dans les mers, diminuant la biodiversité : certains animaux effrayés changent leurs habitats sur terre et dans les océans, les dauphins et les baleines par exemple sont perturbés.

8. Pollution lumineuse par les armées

La pollution lumineuse excessive peut également avoir un impact négatif sur notre environnement en perturbant le bon fonctionnement de la chaîne trophique. Cas extrême : les éclairs des explosions nucléaires.

9. Pollution mentale

La place prise par l'activité militaire directe ou par le complexe militaro-industriel ne cesse de croître en France. Nous sommes devenus progressivement le troisième vendeur d'armes au monde, peut-être le deuxième en 2020. Nous intervenons dans davantage de pays étrangers par des OPEX, opérations extérieures. Nous avons vu la part importante du militaire dans la recherche publique. Les hommages faits aux militaires, notamment ceux qui sont morts au combat, sont orchestrés pour en faire des modèles civiques.

Cette évolution s'accompagne par une augmentation très sensible de l'autoritarisme dans la conduite de la société, comme le montrent les interventions de plus en plus brutales de la police. La mise en place du SNU, Service National Universel, expérimenté depuis juin 2019 va contribuer à formater les jeunes de 16 ans : la gestion nationale du dispositif est militaire, les enseignants sont formés par des militaires, certaines pratiques sont aussi de nature militaire.

La presse écrite, parlée ou visuelle relaie majoritairement cette politique de violence. Tous les groupes de presse, alliés ou non à des industries, qu'elles soient d'armement ou non, montrent la même complaisance : les intérêts économiques des sociétés industrielles priment sur d'autres considérations de recherche de paix. Rappelons que la liberté de la presse est l'un des 8 domaines d'action de la culture de paix.

La politique internationale est traitée pour la « fabrique de l'ennemi », russe ou chinois bien sûr ! Qui a signalé qu'en 2018 les manœuvres de l'OTAN, au nombre de 81, ont massé sur la frontière orientale de l'Union européenne plus d'hommes et de matériels que les allemands en 1941 avant l'invasion de l'Union soviétique ? En 2020, des manœuvres ont mobilisé plus de 20000 militaires étatsuniens, et autant de matériels aériens, maritimes et terrestres, des USA jusqu'à la frontière de la Biélorussie et de l'Ukraine à travers toute l'Europe. Pour la première fois en France depuis 1966, en juillet 2020, des troupes étatsuniennes ont débarqué en France, à La Rochelle, pour rejoindre les autres forces US en Allemagne. Comment évaluer, entre autres considérations, la pollution que tout cela a provoqué, y compris la propagation de la Covid-19 ?

Enfin, la relation entre paix et climat ainsi que la pollution liée aux armées sont trop souvent les grandes absentes des études et analyses.

Nous allons vers une société qui marche au pas, si nous n'y prenons pas garde.

J. Effets du dérèglement climatique susceptible d'entraîner des conflits

1. Problèmes liés à l'eau

L'eau est de plus en plus une ressource critique : par exemple, le Tibet est le château d'eau de la Chine, le Kurdistan est le château d'eau de la Syrie, de l'Irak et de la Turquie. Israël capte l'eau du Jourdain en amont de la Cisjordanie. Et bien d'autres situations de même nature. Au Moyen Orient, l'eau est une denrée stratégique au même titre que le pétrole ou le gaz.



2. Augmentation du niveau des mers

Migrations :

De plus en plus de « réfugiés » ou « migrants » seront dans l'avenir d'origine climatique. Le dernier rapport du GIEC prévoit que 280 millions de personnes devront quitter leur habitation à cause de la hausse du niveau des mers, dans l'hypothèse où nous parviendrions à limiter le réchauffement global à 2°C. Non seulement ces « réfugiés » proviendront des îles mais aussi des régions côtières, dont 570 villes. « Question de vie ou de mort pour Singapour », a déclaré le premier ministre de ce pays, par exemple. Ce nombre croissant de migrants va créer des tensions politiques de plus en plus graves comme on l'observe déjà en Europe.

Actuellement, la Nouvelle -Zélande a refusé l'asile à de nombreux habitants des îles du Pacifique comme Kiribati et Tuvalu.

Problème de frontières maritimes :

Elles devront être redéfinies pour tenir compte des îles totalement ou partiellement submergées, entraînant en plus divers problèmes : celui des droits de pêche et d'exploitation des ressources sous-marines, celui de la nationalité des habitants des zones immergées. Ceux-ci deviendront-ils apatrides ?

3. Fonte des glaces des pôles et des glaciers



Elle occasionne l'augmentation des avalanches, des crues, des mouvements de terrain, ce qui nécessite une redistribution des habitations et des infrastructures sur des zones plus sécurisées, pouvant occasionner des litiges et des conflits.

4. Problèmes liés aux terres

La sécheresse de certaines zones et l'augmentation de l'intensité des phénomènes extrêmes peut atteindre la sécurité alimentaire. Actuellement, 43 % de la population active mondiale est agricole, cette activité représente entre 60 et 70 % de leur population dans les pays du Sud et touche plus particulièrement les femmes. Nombre de conflits sont liés à la faim, à l'insécurité alimentaire.



K. Différents traités pour veiller spécifiquement à la protection de l'environnement en situation d'hostilités

1959 : Traité de l'Antarctique¹, signé le 1^{er} décembre 1959 à Washington entré en vigueur le 23 juin 1961 (c'est l'aire protégée la plus étendue de 14 millions de km² au pôle Sud, à l'abri des revendications jusqu'en 2048).

1967 : Traité sur l'espace², sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, (la France l'a signé en 1969).

1970 : Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires³ (TNP) signé par la France en 1992. A noter le rapport d'information N° 1155 de l'Assemblée nationale⁴ « L'arme nucléaire dans le monde - Cinquante ans après l'adoption du Traité de non-prolifération (TNP) » paru en 2018.

1975 : Convention sur l'interdiction des armes biologiques⁵ (CABT), officiellement Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

1975 : L'Acte Final des Accords d'Helsinki⁶, signé en 1975 par 57 pays est le premier accord international prenant en compte les aspects environnementaux. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, l'OSCE, a été créée sur cette base en 1994 mais la Charte d'Istanbul de 1999 l'a placée sous la dépendance de l'OTAN, la vidant ainsi des principales avancées du Processus d'Helsinki. Il prévoit notamment l'information mutuelle des pays signataires sur les manœuvres militaires et les mouvements de troupes.

1976 : ENMOD⁷ (Environmental Modifications) sur « l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles » adoptée aux Nations-Unies. En 2018, 77 états ont signé cette Convention, dont la Russie (1978), les États-Unis (1980), la Chine (2005), tous les pays membres de l'Union européenne sauf : la Croatie, Malte, la Lettonie, et la France. Israël ne l'a pas signée.

Les États Parties s'engagent « **à ne pas utiliser à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles des techniques de modification de l'environnement ayant des effets étendus, durables ou graves, en tant que moyens de causer des destructions ou des préjudices à tout autre État partie** » (Article 1^{er}).

Les techniques de modification de l'environnement sont définies comme toute technique ayant pour objet de modifier - grâce à une manipulation délibérée de processus naturels - la dynamique, la composition de la Terre, y compris ses biotopes, sa lithosphère, son hydrosphère et son atmosphère, ou l'espace extra-atmosphérique ».

Une conférence était prévue au moins tous les cinq ans mais seules deux ont eu lieu (à Genève en 1984 et en 1992). La troisième est toujours attendue ! Il est aussi préoccupant que la Convention ne s'applique qu'à l'utilisation des techniques de modification de l'environnement, et seulement contre un autre État Partie. De plus, la notion de « techniques de modification de l'environnement »

est vague et réduite à une liste non exhaustive inscrite dans un accord interprétatif relatif à l'article 2 : « tremblements de terre - tsunamis - bouleversement de l'équilibre écologique d'une région - modifications des conditions atmosphériques (nuages, précipitations, cyclones de différents types et tornades) - modifications des conditions climatiques, des courants océaniques, de l'état de la couche d'ozone ou de l'ionosphère ». La Convention confond ici les techniques et leurs effets, et est en total décalage par rapport aux évolutions technologiques des vingt dernières années.

- 1977 : l'article 55 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève⁸** du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), adopté le 8 juin 1977, précise que « la guerre sera conduite en veillant à protéger l'environnement naturel contre des dommages étendus, durables et graves. Cette protection inclut l'interdiction d'utiliser des méthodes ou moyens de guerre conçus pour causer, ou dont on peut attendre qu'ils causent, de tels dommages à l'environnement naturel, compromettant, de ce fait, la santé ou la survie de la population ».
- 1979 : Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes⁹** entré en vigueur en 1984 : la Lune ne peut être utilisée qu'à des fins pacifiques.
- 1982 : La Charte Mondiale de la Nature¹⁰**, votée par l'Assemblée générale de l'ONU, précise que « la nature sera préservée des déprédations causées par la guerre ou d'autres actes d'hostilité ».
- 1992 : Charte de Rio¹¹**. Principe 25 : la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.
Principe 26 : Les États doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.
- 1993 : Convention sur l'interdiction des armes chimiques¹² (CIAC)**, officiellement Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction (Paris).
- 1996 : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires¹³ (TICE)** (New-York) non encore entré en vigueur en 2020.
- 1997 : Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel¹⁴** et sur leur destruction (Oslo).
- 2005 : Manifeste de Porto Alegre¹⁵** lors du Forum Social Mondial pour l'interdiction d'installation de bases étrangères ou leur démantèlement si elles existent.
- 2021 : Traité d'interdiction des Armes Nucléaires¹⁶ (TIAN)**, signé le 7 juillet 2017, ratifié le 24 octobre 2020¹⁷ par 50 pays entrant en vigueur le 22 janvier 2020. Aucun des 9 pays dotés dont la France ne l'a ni signé ni ratifié. Le prix Nobel de la Paix 2017 a été attribué à ICAN, Campagne Internationale pour Abolir les Armes Nucléaires (composée de plus de 300 organisations, dont le Mouvement de la Paix).

L. Journées mondiales et internationales "Paix et climat"

- 22 avril : Journée mondiale de la Terre
- 16 mai : Journée internationale du vivre-ensemble en paix
- 22 mai : Journée internationale de la diversité biologique
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement
- 21 septembre : Journée internationale de la Paix
- 26 septembre : Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires
- 6 novembre : Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé.



- « **Livre blanc pour la Paix** » - Pour une culture de la Paix et de la Non-Violence, publié par le Mouvement de la Paix - 2^{ème} édition (2018).
- « **Guerre et Paix... et écologie** » - les risques de militarisation durable - Ben Cramer - Éditions Yves Michel (2014).
- « **Osons ! Plaidoyer d'un homme libre** » - Nicolas Hulot - Éd. Les liens qui libèrent (2015).
- « **Tout peut changer. Capitalisme et Changement climatique** » - Naomi Klein (2016).
- « **Le choc des utopies - Porto Rico entre les capitalistes du désastre** » - Naomi Klein- Éditions Lux- (février 2019).
- « **Plan b pour la planète** » : le new deal vert de Naomi Klein- Actes Sud - Novembre 2019
- « **Le plus grand défi de l'histoire de l'humanité** » - Aurélien Barrau - Poche (2 mai 2019).
- « **L'Humanité en péril, Virons de bord, toute !** » Fred Vargas - Flammarion (mai 2019)
- « **Planète Paix** » - mensuel édité par le Mouvement de la Paix (N° 644 notamment).
- « **Médecine et guerre nucléaire** », revue publiée par l'AMFPGN (Association des médecins français pour la prévention de la guerre nucléaire).
- « **Un autre regard sur le climat** » d'Emma - Massot éditions.(février 2020)
- « **Rapport de WWF France** »- novembre 2017

N. Sites et blogs

- www.mvtpaix.org
- www.ippnw.org : site de AMFPGN-IPPNW France Association des médecins français pour la prévention de la guerre nucléaire.
- www.athena21.org
- www.robindesbois.org/fr/

O. Exposition

- « **La vie sur Terre en danger : atmosphère belliqueuse** » : Exposition réalisée par le comité du Mouvement de la Paix de Bourges et du Cher. 16 panneaux A2 sur papier couché mat (170/gr) plastifié, facile à utiliser. À acheter ou à emprunter dès la fin de l'année 2019
Présentation : La vie sur terre est menacée par une guerre nucléaire et par le réchauffement climatique. Or toute activité militaire contribue au réchauffement climatique qui entraîne des déplacements de populations et par conséquent des guerres qui accélèrent le changement de climat. Donc deux voies d'actions complémentaires : obtenir l'interdiction des armes nucléaires et lutter contre la production des gaz à effet de serre, notamment par la résolution pacifique des conflits et la réduction de l'activité militaire.

P. Responsabilité de l'homme et Culture de la Paix

Face aux dérèglements climatiques, il existe une responsabilité commune mais différenciée, chacun n'étant pas également responsable de la mise en œuvre de la politique de transition écologique et sociale des différents pays. Certains pays cependant ont mené des guerres depuis le début de l'ère industrielle, d'autres pas, donc le différentiel n'est pas seulement entre le Nord et le Sud. Le système économique actuel, profondément injuste, permet de surexploiter la nature jusqu'à épuisement et de concentrer la richesse de quelques-uns avec une vision à court terme pour des profits immédiats sans se préoccuper des générations futures.

Les réponses individuelles ne suffiront pas. Bien qu'indispensables, celles-ci ne sont souvent que des actes de civilité, de respect de la nature et de l'homme, des comportements de simple politesse permis par les avancées scientifiques (tri sélectif, recyclage des déchets, chasse au gaspillage, réutilisation des emballages, respect des espèces animales et végétales, plantation d'arbres, moins de jets privés,...).

« Ce n'est pas le climat qu'il faut changer, c'est la société »



Le défi pour tous, c'est d'augmenter les convergences des luttes pour la paix et la justice sociale.

C'est assurer la transition pacifique, la transition écologique et la transition sociale : les 8 domaines d'action de La Culture de la Paix, comme les 17 ODD sont tous liés, à des degrés divers, à ces 3 transitions.

Déclinaison climat et les 8 domaines d'action de la culture de la paix

(ONU, « Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix », résolution 53/243, p. 2, Assemblée Générale, 93e session, nov. 1999.)

■ Domaine 1 : renforcer une culture de la paix par l'éducation

Pour régler les questions climatiques, il est nécessaire d'être éduqué, de partager les connaissances sans tabou dans de nombreuses disciplines (sciences, sociologie, psychologie, sciences politiques...), sans mensonges, sans occulter certaines causes. Seuls une

volonté commune, un travail commun, un partage équitable des ressources limitées de notre planète pourront la sauver d'où la nécessité « *de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens d'une culture de la paix tels que la résolution pacifique des conflits, le dialogue, la recherche de consensus et la non-violence* ».

■ **Domaine 2 : promouvoir le développement économique et social durable**

« *Par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette publique, l'autonomisation des femmes, des mesures spéciales pour les groupes et pour les particuliers, la durabilité environnementale,...* »



Ce développement est impossible en temps de guerre et il est mis à mal par les conséquences d'un réchauffement climatique exacerbant des différences sociales et augmentant notamment l'insécurité alimentaire. Il est certain que la pollution des sols, eaux et airs ne favorise pas le développement durable, les déforestations provoqués par les conflits diminuant notamment une source importante d'absorption de GES. Ce développement passe par la prévision d'infrastructures adaptées et de changement de modes de vie et de politique.

■ **Domaine 3 : promouvoir le respect de tous les droits de l'homme**

« *Les droits de l'homme et la culture de la paix sont complémentaires : lorsque la guerre et la violence prédominent, il est impossible d'assurer les droits de l'homme; de la même façon, sans droits de l'homme, sous toutes leurs formes, il ne peut exister de culture de la paix...* »

Comment les droits de l'homme et de la femme peuvent-ils être respectés si les violences provenant des guerres ou des événements extrêmes engendrés par le dérèglement climatique augmentent : difficultés de logement, de déplacements, de travail, etc. pénalisant les plus démunis.

■ **Domaine 4 : égalité femmes/hommes**

Comment assurer « *la pleine participation des femmes dans la prise de décision économique, sociale et politique, l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, l'appui et l'aide aux femmes qui se retrouvent dans le besoin* » alors que les inégalités femmes/hommes risquent de s'accroître avec le dérèglement climatique.



En effet, les femmes travaillent davantage que les hommes dans le secteur le plus me-

nacé par le réchauffement climatique, celui de l'agriculture qui sera touchée à cause de la désertification, de l'aridification des sols. De plus, lors des catastrophes, elles sont défavorisées, la plupart n'ayant pas reçu d'éducation sportive - ne sachant pas nager par exemple - et plus entravées par leurs vêtements que les hommes.

Et il est scientifiquement prouvé que les femmes sont plus touchées par les radiations nucléaires que les hommes.

■ **Domaine 5 : favoriser la participation démocratique**

« Parmi les fondations indispensables à la réalisation et au maintien de la paix et de la sécurité figurent des principes, des pratiques et une participation démocratique dans tous les secteurs de la société, un gouvernement et une administration transparents, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent ».



Pour lutter contre le réchauffement climatique, il est plus que jamais nécessaire de faire appliquer les principes de la démocratie participative, le climat étant l'affaire de tous, et notamment de prendre en compte les réflexions, les propositions des nombreuses ONG qui agissent pour le climat.

En ce qui concerne la lutte contre les drogues illicites et la lutte pour préserver notre planète, toutes deux passent par la qualité des terres, mais on assiste dans plusieurs pays (Liban, Afghanistan, Colombie, ...) au remplacement de l'agriculture vivrière par celle d'opiacées : l'argent ainsi gagné sert au paiement d'armes, ce qui ne va pas dans le sens de la sécurité humaine y compris celui de la sécurité alimentaire.

■ **Domaine 6 : développer la compréhension, la tolérance et la solidarité**

Pour sauver notre planète des guerres et des conséquences du dérèglement climatique, *« il faut transcender et dépasser les images de l'ennemi par la compréhension, la tolérance et la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures. Apprendre de toutes nos différences par le dialogue et l'échange d'informations est un processus qui ne peut être qu'enrichissant ».* Les pollutions n'ayant pas de frontière, il nous faut apprendre à travailler ensemble pour résoudre les problèmes de façon non guerrière dans un esprit de coopération et de réelle solidarité.

■ **Domaine 7 : soutenir la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances**

« La liberté de l'information et de la communication et le partage de l'information et des connaissances sont indispensables pour une culture de la paix. En même temps, des mesures doivent être prises pour contrecarrer la promotion de la violence par les médias, y compris par les nouvelles technologies de l'information et de la communication... »



Il est à déplorer l'absence quasi totale d'information sur les conséquences sur le climat des activités des armées : émission des GES, détérioration de l'environnement même en tant de paix, augmentation des budgets de la Défense . . . notamment de l'arsenal nucléaire. Il est donc nécessaire de lutter pour la liberté et l'indépendance des différents médias.

■ **Domaine 8 : promouvoir la paix et la sécurité internationales... l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes**

« *Les acquis de ces dernières années en matière de sécurité humaine et de désarmement - dont les traités concernant les armes nucléaires et le traité contre les mines anti-personnel - devraient nous encourager dans nos efforts en ce qui concerne, par exemple, la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires*



ment - dont les traités concernant les armes nucléaires et le traité contre les mines anti-personnel - devraient nous encourager dans nos efforts en ce qui concerne, par exemple, la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires

dans les situations de conflit, les initiatives visant à remédier aux problèmes qui surgissent après les conflits ».

Toutes les armes, même les armes autorisées - elles sont toutes fabriquées pour s'en servir - polluent terre, mer, eaux, atmosphère, espace et esprit. Le traité sur le Commerce des armes élaboré par les Nations Unies en 2014 doit être appliqué, comme les différents traités sur le respect de l'environnement.

Les litiges qui ne manqueront pas d'être soulevés par le dérèglement climatique doivent être résolus par la négociation, seule voie pour qu'ils soient résolus durablement. Il est possible de construire un monde de paix, seule perspective pour l'humanité.



Q. Déclarations du Mouvement de la Paix

- Partout en France, marchons pour la paix et le climat le samedi 21 septembre 2020. Appel lancé par Le Mouvement de la Paix et rejoint par 180 organisations : <https://urlz.fr/erDu>
- Participation à la Journée mondiale « Clean up the planet » – 19 septembre 2020 www.mvtpaix.org/wordpress/journee-mondiale-clean-up-the-planet/
- Le Mouvement de la Paix est signataire de l'appel aux Marches pour le climat les 14 et 15 mars 2020 – 11 mars 2020 : <https://urlz.fr/er8Y>
- Paix, climat, justice sociale, désarmement nucléaire - Continuons d'agir ensemble après le succès des mobilisations du 21 septembre 2019 - datée du 25 septembre 2019 : <https://cutt.ly/OecdDGq>
- Pour la paix et le climat - après le 21 septembre 2019 - Continuons à agir ensemble, le 26 septembre, Journée internationale pour le désarmement nucléaire, c'est la condition du succès : <https://cutt.ly/LecdNdn>
- Paix et climat, même combat ! - datée du 20 septembre 2019 : <https://cutt.ly/Fecd1Ry>
- Appel commun de 8 organisations : la lutte contre le dérèglement climatique passe aussi par le désarmement nucléaire - datée du 19 septembre 2019 : <https://cutt.ly/lecd3SO>
Et qui a donné lieu à un article dans La Croix : <https://cutt.ly/becd5n7>
- Pour le climat c'est maintenant ou jamais ! Communiqué de presse commun 2019 avec Le collectif Citoyens Pour Le Climat/World Clean Up Day/Le Mouvement de la Paix/Collectif national En Marche pour la Paix : <https://cutt.ly/UecfeB1>
- La marche du siècle, 16 mars 2019: expression de la nécessaire convergence des luttes pour la paix, le climat et la justice sociale, datée du 14 mars 2019 : <https://cutt.ly/3ecfhvC>
Avec dépliant téléchargeable en PDF : <https://cutt.ly/Tecfc4I>
- Justice climatique, justice sociale et transition pacifique ont des destins liés - datée du 6 décembre 2018 : <https://cutt.ly/3ecfRMM>
- Pour une convergence des luttes pour la paix, le climat et la justice sociale - datée du 30 novembre 2018 : <https://cutt.ly/decfAQ1>
- Lutter pour la paix et contre le dérèglement climatique : des enjeux solidaires - datée du 7 septembre 2018 : <https://cutt.ly/KecfGS6>



R. Extrait du message du Secrétaire général des Nations Unies 100 jours avant la Journée internationale de la paix 2019



Chaque année, le 21 septembre, l'Organisation des Nations Unies appelle les nations et les peuples du monde entier à déposer les armes et à s'engager à nouveau à coexister en harmonie. À 100 jours de la prochaine Journée internationale de la paix, je lance le compte à rebours en invitant chacun et chacune à réfléchir à la question pressante que nous avons retenue pour thème.

« Action climatique, action pour la paix », le message est clair. L'urgence climatique mondiale menace la sécurité et la stabilité. Du fait de ses conséquences dévastatrices, des millions de personnes désertent les littoraux et l'intérieur des terres, désormais inhabitables, à la recherche d'un lieu sûr et d'une vie meilleure. Les catastrophes et phénomènes météorologiques extrêmes se font de plus fréquents et violents, et les différends nés de l'épuisement des ressources risquent de dégénérer en conflits climatiques.

J'étais le mois dernier dans le Pacifique Sud. J'y ai vu ce que doivent endurer celles et ceux que ce danger existentiel frappe de plein fouet. Cet horizon qui s'assombrit, ce n'est pas celui d'îles au bout du monde, c'est notre horizon à tous et à toutes. L'action climatique n'attend pas. Elle est l'affaire de chacun et chacune.

Il nous faut être ambitieux et, dans cet esprit, j'ai convoqué un Sommet sur l'action pour le climat le 23 septembre au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. J'ai demandé aux chefs d'État et de gouvernement de venir avec des propositions concrètes et réalistes pour accélérer encore la mise en œuvre de l'Accord de Paris et amorcer une transition radicale vers un avenir plus propre, plus sûr et plus vert. Dans cette entreprise, ils seront portés par les appels pressants des jeunes femmes et jeunes hommes du monde entier qui ont bien compris que leur avenir est en jeu.

C'est le combat de notre génération et c'est une course contre la montre. Nous pouvons l'emporter, nous devons l'emporter. Les moyens ne manquent pas : taxer la pollution, pas les personnes ; cesser de subventionner les combustibles fossiles ; arrêter de construire de nouvelles centrales à charbon d'ici à 2020 ; transformer l'économie grise en économie verte. Je compte sur votre appui constant. Il nous faut bâtir ensemble un monde dans lequel nous puissions vivre en harmonie avec autrui et avec notre environnement.

S. Jean Ziegler - Parrain des marches pour la paix et le climat 2019

Message de Jean Ziegler, Professeur de Sociologie, qui a accepté de parrainer les Marches pour la Paix du 21 septembre 2019 en France. Jean Ziegler a été successivement rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation, puis vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (ONU). Il n'a cessé de se battre contre la faim et la malnutrition, en faveur des déshérités, de la justice internationale et de la paix.



« Pour la paix, le climat, la justice sociale, pour un monde enfin humain ; j'apporte mon soutien résolu à l'édition 2019 des marches pour la paix qui auront lieu en France le samedi 21 Septembre 2019 dans le cadre de la journée internationale de la paix sous l'intitulé « Pour un climat de paix : stop les guerres, stop les violences, stop la misère. »

Ces mobilisations et convergences citoyennes bénéficient de tout mon soutien car elles portent l'espoir d'un monde de paix et de justice, d'un monde enfin humain.

Je me réjouis que l'appel du secrétaire général de l'ONU soit placé sous la double urgence de l'action pour la paix et pour le climat.

En effet les urgences sont là : pour la paix et le désarmement en particulier nucléaire qui constitue une menace permanente pour la survie de l'humanité, pour le climat, pour la justice sociale, pour les droits humains et les libertés démocratiques face à la montée des extrêmes droites et la répression des mouvements sociaux.

Comme je l'ai souvent exprimé, la « troisième guerre mondiale », dont les peuples de l'hémisphère sud sont les principales victimes, a commencé depuis longtemps. De très minces oligarchies capitalistes, infiniment puissantes, accaparent aujourd'hui l'essentiel des richesses de la planète et dictent souvent leur loi aux États. Ces oligarchies ont créé un ordre cannibale du monde : avec d'énormes richesses pour quelques-uns et la misère pour la multitude. Elles ont une seule stratégie : la maximalisation du profit dans le temps le plus court et souvent à n'importe quel prix humain. Ces logiques de puissance et de

domination sont responsables de la persistance de l'absolu scandale de notre temps, à savoir le meurtre de masse annuel de millions d'êtres humains par la faim et la malnutrition sur une planète débordant de richesses et alors que les dépenses militaires mondiales atteignent annuellement 1830 milliards de dollars (chiffre 2018, ndlr) au mépris de l'article 26 de la charte des Nations Unies qui prévoit « de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde ».

Ces logiques aboutissent à un mépris total du bien commun, à la destruction progressive de la planète, de la biodiversité, des forêts tropicales, des abeilles, avec l'empoisonnement des sols, de l'eau et des mers, à priver 2 milliards d'êtres humains d'un accès régulier à une eau potable non nocive, et dans le même temps contribuent à l'affaiblissement des institutions démocratiques.

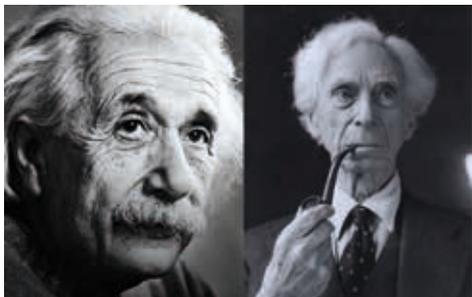
Face à ces tragédies et défis il y a urgence pour les citoyens et citoyennes d'agir dans l'unité et la diversité pour la construction d'un autre monde possible et nécessaire : un monde basé sur le droit et ayant pour buts la justice sociale planétaire, la paix et la liberté. Un monde enfin humain.

Que ces marches du 21 Septembre 2019 permettent la convergence de toutes les organisations et tous les individus qui agissent pour la Paix, pour le climat, pour la justice sociale, pour la défense des droits humains et des libertés démocratiques, Le 21 septembre 2019.

Jean Ziegler

Jean Ziegler est auteur de nombreux ouvrages, il a notamment publié "Les Nouveaux Maîtres du monde", "L'Empire de la honte", "La Haine de l'Occident", "Destruction massive". "Géopolitique de la faim et Le Capitalisme expliqué à ma petite-fille (en espérant qu'elle en verra la fin)" et "Change le monde : il en a besoin !" ...

T. Quelques citations "Paix et climat"



Appel Russel-Einstein (1955) : « Nous en appelons, en tant qu'êtres humains aux autres êtres humains : souvenez-vous de votre humanité et oubliez le reste ».



Wangari Muta Maathai (Prix Nobel de la Paix 2004) : « La paix sur Terre dépend de notre capacité à protéger notre environnement ».

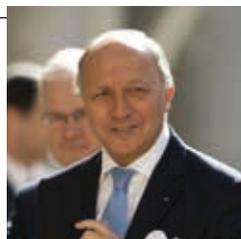


Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO entre 1987 et 1999 : « Signer des traités de paix n'aura plus grand sens quand toutes les terres émergées seront désertiques et les océans stériles ».

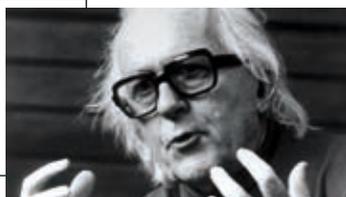


Willy Brandt (Prix Nobel de la Paix 1971) : « Nous nous trompons lorsque nous ne voyons la sécurité qu'en termes purement militaires, comme si l'explosion démographique, la faim, la limitation des ressources et le viol de l'environnement étaient des risques de deuxième ordre » (1986).

Laurent Fabius, Président de la Conférence de Paris sur le climat en 2015 : "Comment peut-on se prétendre partisan de la sécurité et de la paix et se dérober face au combat contre le réchauffement climatique, pourvoyeur des conflits du monde ?" (2017).



René Dumont, agronome français (1904-2001) : « Nos descendants ne cesseront de trouver des batailles non-violentes qui mériteront d'être menées ».





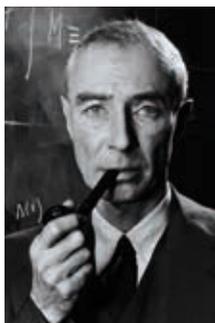
Niels Bohr (1885 -1962) Physicien - Créateur de la théorie quantique :
« La prédiction n'est pas chose facile, surtout s'agissant du futur »



Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations-Unies depuis le 1^{er} janvier 2017 : « La paix fait face à un nouveau danger : la crise climatique. Elle menace notre sécurité et nos vies » - « Nous devons faire la paix avec la nature et le fait que nous ne le fassions pas, et que la nature soit en colère, crée également plus de conflits entre les gens ».



Greta Thunberg, « résistante climatique » (2019) : « Comment suis-je censée me sentir en sécurité quand je sais que nous sommes confrontés à la crise la plus aiguë de l'histoire de l'humanité ? Quand je sais que si nous n'agissons pas maintenant, il sera bientôt trop tard. »



Julius Robert Oppenheimer (1904 - 1967) physicien, un des concepteurs de la première bombe atomique US :

« Des événements aussi fous ne se produisent que lorsque les hommes qui connaissent les faits ne trouvent personne pour en parler et lorsque les faits sont trop secrets pour être discutés ou même soumis à réflexion. »



Iris Duquesne, la Française qui a lancé une plainte avec 15 autres jeunes contre 5 pays, dont la France, pour leur inaction climatique en 2019 : « Nous avons pris conscience du problème du changement climatique, ce que n'ont pas fait les générations d'avant. Ce qu'on peut dire, nous, c'est ce qu'il faut faire pour combattre ce problème et trouver des solutions ensemble ».

U. Liens internet

A. Quelques définitions

- ¹ <https://urlz.fr/eoUH>
- ² <https://urlz.fr/bfju>
- ³ <https://undocs.org/fr/A/RES/70/1>
- ⁴ http://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf
- ⁵ <https://urlz.fr/bfjw>
- ⁶ <https://urlz.fr/bfjx>
- ⁷ <https://urlz.fr/bfjD>

B. Ressources

- ¹ www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/epuisement-metaux-mineraux-201706-fiche-technique.pdf

C. Énergies

- ¹ www.ccomptes.fr/fr/documents/52261
- ² https://treaties.un.org/doc/Treaties/2017/07/20170707%2003-42%20PM/Ch_XXVI_9.pdf
- ³ <https://urlz.fr/er8E>

D. Gaz à effet de serre - GES

- ¹ www.actu-environnement.com/media/pdf/texte_protocole_de_montreal.pdf
- ² www.oxfamfrance.org/rapports/banques-des-engagements-climat-a-prendre-au-4eme-degre
- ³ <https://urlz.fr/bfjJ>
- ⁴ www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc
- ⁵ <https://urlz.fr/bfjN>

E. Conférences internationales

- ¹ <https://urlz.fr/bfMl>
- ² www.iucn.org/fr/theme/politique-globale/convention-sur-la-diversite-biologique-cdb
- ³ unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf
- ⁴ www.un.org/fr/events/desertification_decade/convention.shtml
- ⁵ www.un.org/fr/climatechange/
- ⁶ www.oneplanetsummit.fr/les-engagements-15

F. GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

- ¹ <https://urlz.fr/bfjT>
- ² <https://urlz.fr/ai4H>
- ³ <https://urlz.fr/bfK2>

G. Haut Conseil pour le climat

- ¹ <https://urlz.fr/ekrp>
- ² www.vie-publique.fr/loi/23814-loi-energie-et-climat-du-8-novembre-2019
- ³ www.hautconseilclimat.fr/
- ⁴ www.hautconseilclimat.fr/rapport-2019/pdf/

⁵ www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2020/

⁶ <https://urlz.fr/elu9>

⁷ www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/

⁸ <https://urlz.fr/e37t>

H. Moyens financiers

¹ www.oxfamfrance.org/rapports/banques-des-engagements-climat-a-prendre-au-4eme-degre

² https://www.sipri.org/sites/default/files/2020-04/military_expenditure_press_release_fre.pdf

³ <https://urlz.fr/enZD>

⁴ <https://urlz.fr/enZW>

I. Pollutions impactant le changement climatique et provenant des armées

¹ www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2017-11/171114_rapport_3S.pdf

² <https://sciencepost.fr/enorme-empreinte-carbone-de-larmee-americaine/>

³ www.robindesbois.org/robindesbois/

⁴ www.athena21.org/

⁵ www.amfpgn.org/accueil/qui-sommes-nous/

⁶ <https://urlz.fr/epIB>

⁷ www.astrosurf.com/luxorion/accidents-nucleaires-militaires.htm

⁸ fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_de_l'espace

⁹ fr.wikipedia.org/wiki/Bureau_des_affaires_spatiales_des_Nations_unies

¹⁰ www.defense.gouv.fr/web-documentaire/espace-et-defense/index.html

¹¹ <https://urlz.fr/eorj>

K. Différents traités pour veiller spécifiquement à la protection de l'environnement en situation d'hostilités

¹ <https://urlz.fr/bfP6>

² <https://urlz.fr/bfPc>

³ <https://urlz.fr/bfS7>

⁴ www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i1155.asp

⁵ www.osce.org/fr/mc/39502

⁶ <https://urlz.fr/bfSp>

⁷ <https://urlz.fr/bfSw>

⁸ https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/icrc_001_0321.pdf

⁹ <https://urlz.fr/bfTb>

¹⁰ http://ise.unige.ch/isdd/IMG/pdf/1982_Charte_Mondiale_Nature_JO.pdf

¹¹ <https://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

¹² <https://www.opcw.org/fr/convention-sur-linterdiction-des-armes-chimiques>

¹³ <https://urlz.fr/bfTm>

¹⁴ <https://urlz.fr/bfTH>

¹⁵ <https://france.attac.org/archives/spip.php?article3993>

¹⁶ https://treaties.un.org/doc/Treaties/2017/07/20170707%2003-42%20PM/Ch_XXVI_9.pdf

¹⁷ <https://icanfrance.org/traité-interdiction-armes-nucleaires-entre-vigueur>

Q-Déclarations du Mouvement de la Paix

Voir liens page 56

Le Mouvement de la Paix a pour but, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, d'associer en France tous ceux qui souhaitent participer à la construction de la paix et de sécurité nationale et internationale. Ainsi, il s'engage résolument dans la lutte contre toutes les causes d'origine humaine du dérèglement climatique et contre leurs effets, quelle qu'en soit l'origine, humaine ou naturelle, le dérèglement étant la source d'inégalités croissantes et donc d'insécurité. Il s'engage aussi à ce que des solutions soient trouvées pour porter assistance aux victimes de ces dérèglements climatiques.

Dès sa création en 1948, il a lutté pour que toutes les forces, liguées précédemment contre le nazisme, continuent à unir leurs efforts pour la paix dans le monde. Ainsi, depuis plus de 71 ans, il lutte contre les armes nucléaires. Avec Frédéric Joliot-Curie, il est à l'origine de l'appel de Stockholm (1950) ayant obtenu des dizaines de millions de signatures contre l'arme atomique dans le monde entier. Albert Camus n'a-t-il pas dit, dans l'éditorial du journal « Combat » du 8 août 1945 : « Il va falloir choisir, dans un avenir plus ou moins proche, entre le suicide collectif ou l'utilisation intelligente des conquêtes scientifiques ».

En 2019, le Mouvement de la Paix promouvant la Culture de la Paix et les 17 ODD des Nations unies est signataire de l'appel unitaire des « Marches pour le climat » et il a décidé de placer la Journée internationale de la paix, le 21 septembre, sous le signe « action pour le climat-action pour la paix ».

